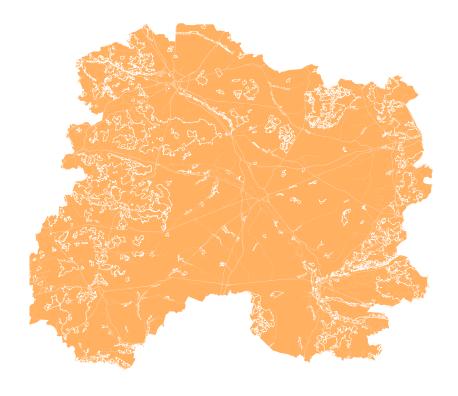
Distribution publique de GAZ

Rapport de la mission de contrôle

au titre de l'année 2022













RAPPORT DE CONTRÔLE DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

CONTRAT

TRAVAUX

POSTE DE DETENTE

INVESTISSEMENT

RESEAUX

CONCESSIONNAIRE

INCIDENT

SERVICE PUBLIC

BIENS DE RETOUR

AUTORITE CONCEDANTE
SECURITE

REDEVANCE

SATISFACTION DES USAGERS

Toute délégation d'un service public nécessite que l'autorité concédante contrôle annuellement le bon accomplissement des missions de service public qu'elle a confiées à un tiers, le concessionnaire. Ce rapport retrace cette obligation pour les communes qui ont délégué l'organisation de la distribution de gaz naturel sur leur territoire au SIEM.

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	P. 7
PREAMBULE	P. 11
LE SECTEUR DU GAZ I – Le gaz naturel II – Les activités économiques du gaz	P. 12 P. 12 P. 13
LA DISTRIBUTION DE GAZ DANS LA MARNE I - La concession gaz II - Le concessionnaire de la concession SIEM : GRDF	P. 14 P. 15 P. 16
LES DONNEES CLIENTELE 1 – Les clients, leur contrat, leur consommation 11 – La gestion des contrats 111 – Le pouvoir calorifique supérieur (PCS)	P. 18 P. 18 P. 22 P. 24
LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA CONCESSION I – L'infrastructure gazière II – Les ouvrages de la concession	P. 26 P. 26 P. 27
LES TRAVAUX REALISES SUR LA CONCESSION I – Les raccordements au réseau de gaz III – Les ouvrages mis hors service	P. 34 P. 34 P. 35
LA SECURITE ET LA DISTRIBUTION DE GAZ I – La surveillance et la maintenance des ouvrages II – Le suivi des trayaux de tiers	P. 36 P. 36 P. 41

LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION DE GAZ	P. 42
 I – Les appels de tiers relatifs aux incidents et interventions d'urgence II – Les incidents survenus en 2022 	P. 42 P. 44
LE PATRIMOINE FINANCIER DE LA CONCESSION	P. 48
I – Le compte d'exploitation	P. 48
II – Les dépenses du concessionnaire	P. 48
IV – la valeur financière du patrimoine	P. 61
CONCLUSION	P. 69
Annexe 1 – Patrimoine des communes	P. 71

Le mot du Président

Quoi de plus pénalisant, pour un consommateur, qu'une montée soudaine des prix de l'énergie à laquelle s'ajoute le spectre d'une rupture d'approvisionnement en plein hiver. En 2022, les évènements se sont enchaînés, guerre en Ukraine, interruption des importations de gaz russes, arrêt des centrales nucléaires françaises pour maintenance, redémarrage de l'économie mondiale après la pandémie, qui ont entraîné une envolée des prix du gaz et de l'électricité.

Le scénario du pire s'est enclenché. Tout un chacun s'est mis à scruter le taux de remplissage des stocks de gaz, à calculer les besoins et la production réelle d'électricité. Des délestages ont été envisagés et des centrales à charbon, comme St Avold ont redémarré. Heureusement, un hiver doux et une grande sobriété des consommateurs 1 ont évité le pire. Il n'y a pas eu de rupture d'approvisionnement mais les prix des énergies ont fortement augmenté.

De cette crise, nous retiendrons l'urgence d'une part, de réformer le marché de l'énergie européen afin d'assurer des prix plus stables et d'autre part, de sécuriser notre approvisionnement en gaz, en produisant sur le territoire français des gaz renouvelables bas carbone qui avec une baisse de la consommation de gaz, notamment en rénovant les passoires thermiques, permettront à la France de lutter contre le réchauffement climatique et d'arriver à la neutralité carbone en 2050. La course contre le réchauffement climatique est et sera l'enjeu des prochaines décennies. Le SIEM est aux côtés de ses collectivités adhérentes pour les accompagner dans ce changement afin de laisser à nos enfants une terre viable.

L'année 2022 de la concession de gaz vue par l'autorité concédante est un bon cru. Comme au national, il y a une baisse des clients et des consommations. Mais pour les 13 communes de la Marne, il y a eu aussi moins d'appels pour une intervention gaz, moins d'incidents et moins de clients coupés ce qui signifie que la concession est bien gérée par GRDF.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport de contrôle.

Le Président

Pascal DESAUTELS

¹ - 4,2 % dans le Grand EST (source GRTgaz)

Les principales lois pour l'organisation de la distribution publique de gaz

La loi municipale du 5 avril 1884

La loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie

La loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz

La loi du 3 janvier 2003 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

La loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)

attribue aux communes, l'organisation du service public de la distribution de gaz.

donne aux communes, la responsabilité d'être autorité concédante des réseaux publics de gaz et leur reconnait également la propriété de ces réseaux.

nationalise les entreprises de production, de transport et de distribution d'électricité et de gaz et créé un établissement public, EDF-GDF, chargé d'assurer le service public de ces deux énergies. Les régies et les entreprises locales de distribution (ELD) existantes subsistent.

entame l'ouverture à la concurrence pour la fourniture de gaz. Elle impose aux gestionnaires des réseaux de transport et de distribution de gaz le libre accès à leurs réseaux. Cette loi élargit la compétence de la Commission de Régulation de l'énergie (CRE²) au secteur du gaz.

sépare juridiquement les activités de fourniture et de distribution pour toutes les entreprises ayant plus de 100 000 clients.

Le 1^{er} janvier 2008, la SA GRDF, filiale à 100 % d'ENGIE voit le jour. GRDF devient le gestionnaire des réseaux de distribution de gaz. Les biens, droits et obligations, liés à cette activité notamment les contrats de concession lui sont transférés.

précise les données que doivent fournir les gestionnaires de distribution dans le compte rendu annuel d'activités (CRAC).

Cette loi fixe un objectif de 10 % de gaz renouvelable notamment issu de la méthanisation dans la consommation totale de gaz en 2030.

² La CRE, créée par la loi du 10/02/2000, est l'autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France.

La loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM)

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (EC)

La loi du 16 août 2022 portant mesure d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

permet aux producteurs de biogaz d'avoir un accès aux réseaux de transport et de distribution de gaz selon les conditions définies par contrat.

fixe un objectif de neutralité carbone en 2050 afin de répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris. Elle supprime les tarifs réglementés de vente de gaz au 1^{er} juillet 2023.

établit diverses dispositions relatives à la sécurité d'approvisionnement en gaz

Toutes ces lois ont modifié et fait évoluer le secteur de l'énergie en France depuis plus de 100 ans. Cependant, certaines de ces lois sont aujourd'hui abrogées et remplacées par le Code de l'Energie. L'article 4 de l'ordonnance n° 2011-504 a codifié la partie législative de ce code.

PREAMBULE

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est un service public communal qui a pour objet d'assurer aux usagers un accès transparent et non discriminatoire aux réseaux de distribution et de fournir à tous une énergie continue et de bonne qualité.

Le service public de la distribution de gaz est essentiellement géré en France sous le régime juridique de la concession. Celle-ci est une des formes de la Délégation de Service Public (DSP) qui permet à une personne morale de droit public de confier la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire, public ou privé qui est rémunéré sur son résultat d'exploitation du service. Pour la distribution de gaz, jusqu'en 2002, le délégataire ne pouvait être que l'opérateur historique GRDF ou les entreprises locales de distribution (ELD). Depuis 2003, les nouvelles concessions qui n'ont pas encore de réseaux font l'objet d'une procédure de mise en concurrence. Le gestionnaire de réseaux est choisi parmi les 25 entreprises agréées par le ministre chargé de l'énergie.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) a été créé le 24 décembre 1948 de la volonté des communes marnaises de se regrouper pour gérer le service public de la distribution d'électricité. En 2000, lors de la modification des statuts du SIEM, la distribution publique de gaz a été ajoutée à la compétence initiale permettant aux communes « gazières » de déléguer cette compétence optionnelle au syndicat. Le SIEM est l'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz. En 2007, à la suite des dissolutions des syndicats primaires d'énergies, cinq communes de l'ancien syndicat de la région de Sézanne, ont adhéré au SIEM pour la distribution de gaz. Le SIEM et GRDF ont signé le 10 décembre 2007 un avenant modifiant ce contrat initial. Cet avenant constitue le contrat historique du SIEM.

GRDF est le concessionnaire pour toutes les communes adhérentes au SIEM. Cette délégation consiste à exploiter, développer, entretenir et surveiller les réseaux. Il réalise tous les investissements sur les ouvrages gaziers. Il doit garantir aux fournisseurs de gaz un accès libre et non discriminatoire à ses infrastructures et pourvoir au raccordement des particuliers et des entreprises au réseau de distribution de gaz. Il procède au comptage des consommations des clients.

Il gère la distribution du gaz en plaçant la sécurité des personnes et des biens parmi les priorités de ses actions, Il assure :

- La continuité et la qualité de la fourniture de gaz,
- La protection de l'environnement, dont des mesures d'économies d'énergies, l'efficacité énergétique et la valorisation du biogaz,

Toute délégation doit être contrôlée par l'autorité délégante qui reste en dernier ressort responsable de l'exécution de ce service public. Chaque année, le SIEM contrôle la qualité et la continuité de la fourniture de gaz, les inventaires du patrimoine physique et comptable, l'état du patrimoine, les données financières de la concession et les relations du concessionnaire avec les usagers. Le décret n°2016-495 du 21 avril 2016 pris pour application de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV), précise le contenu du compte rendu annuel du concessionnaire transmis à l'autorité concédante avant le 1er juin de chaque année. Ce décret précise que l'autorité concédante peut demander à son concessionnaire de lui fournir toute information d'ordre économique, commercial, industriel, financier ou technique nécessaire à l'exercice du contrôle mentionné à l'article L 2224-31 du CGCT.

Le secteur du gaz

Le gaz naturel

Le gaz naturel est un mélange gazeux d'hydrocarbures essentiellement de méthane. C'est une énergie fossile qui est le résultat de la lente décomposition d'organismes morts depuis des millions d'années. Il est incolore et naturellement inodore. Il est odorisé pour détecter les fuites et prévenir les accidents. Le gaz naturel a des atouts. Il a un excellent rendement énergétique et il est moins polluant que ses principaux concurrents fossiles, le fioul et le charbon. Sa combustion n'émet pas de poussières, peu de dioxyde de soufre, peu d'oxyde d'azote et moins de dioxyde de carbone (CO₂) que les autres énergies fossiles. Mais il a nombre d'inconvénients. Il participe aussi au réchauffement climatique. De son extraction à sa combustion, le gaz naturel est responsable d'importantes émissions de méthane. Celui-ci est un gaz à effet de serre (GES) dont le potentiel de réchauffement est 25 fois plus élevé que le dioxyde de carbone (CO₂).

Ce n'est pas non plus un produit local. De son extraction à son utilisation finale, la route est longue, périlleuse et coûteuse. Les gisements de gaz naturel se trouvent surtout aux Etats Unis, en Russie, au Qatar, en Iran, en Norvège et au Canada. Le gaz est transporté par de longs gazoducs terrestres ou sous-marins situés dans des pays parfois instables. Quand l'option gazoduc est impossible, le gaz est liquéfié – à moins 161°C, il devient liquide – et est transporté dans des méthaniers. Mais l'actualité le montre, la fourniture de gaz peut être un enjeu entre puissances belligérantes, venir à manquer ou devenir trop cher mettant en péril l'économie d'un pays. Une des solutions à ces problèmes serait l'utilisation du biométhane dans les réseaux de distribution

de gaz. La loi TECV de 2015 prévoit que la part du biométhane dans la consommation annuelle en 2030 devra être de 10 %. Cet objectif a été réaffirmé dans le plan de résilience économique et sociale du gouvernement du 16 mars 2022.

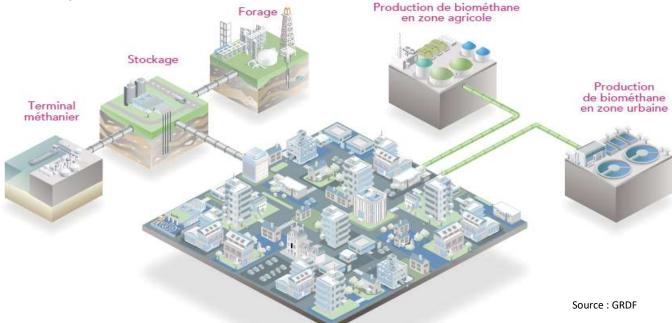
Le biométhane

A côté du gaz naturel, on trouve le biogaz issu de la fermentation de matières organiques dans un espace dépourvu d'oxygène. Il est obtenu spontanément dans les centres d'enfouissement des déchets ou produit à des échelles plus ou moins grandes, dans des méthaniseurs à partir de déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, de la restauration collective, de déchets agricoles et ménagers, ou encore de boues de stations d'épuration. Le biogaz est composé de méthane (50 à 70 %), de dioxyde de carbone (CO₂), de vapeur d'eau, de sulfure d'hydrogène et d'autres composants. Sa production n'augmente pas l'effet de serre puisque le carbone produit a lui-même été absorbé par les végétaux utilisés pour ce biogaz durant leur cycle de vie. Encore faut-il que cette activité se réalise en circuit court sans surexploitation de la biomasse.

Le biogaz épuré, c'est-à-dire débarrassé du dioxyde de carbone et du sulfure d'hydrogène, devient du biométhane. Il est la forme renouvelable du gaz naturel et peut être injecté dans les réseaux de distribution de gaz.

Les activités économiques du gaz

La chaine gazière compte trois activités principales : la production, l'acheminement et la commercialisation.



Les activités gazières sont très différentes les unes des autres mais la loi leur impose à des degrés divers une obligation de service public. La fourniture et la production entrent dans le marché concurrentiel. Le stockage est régi par des contrats de concession. Les réseaux de transport de gaz sont soumis à un régime d'autorisation. Ces deux dernières activités sont des services publics nationaux. L'exploitation des réseaux publics de distribution est un service public communal délégué à des entreprises privées ou publiques par un contrat de concession. La collectivité délégante vérifie annuellement la bonne exécution de ce service public.

L'article 121-32 du code de l'énergie précise les obligations de service public qui s'imposent aux différents acteurs de la filière gaz.

Production, exploration, extraction, exportation, stockage

Le gaz naturel extrait des gisements est transporté par voie maritime (méthanier) ou terrestre (gazoduc) puis stocké. Le biométhane est produit dans des méthaniseurs.

L'acheminement par les gestionnaires de réseau

Le réseau de transport amène le gaz naturel à haute pression à l'entrée des communes.

Le réseau de distribution achemine le gaz des réseaux de transport aux clients finals.

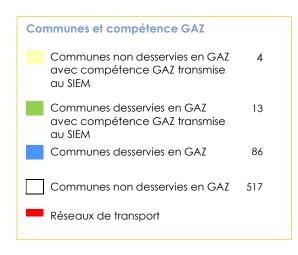
Les distributeurs relèvent les consommations.

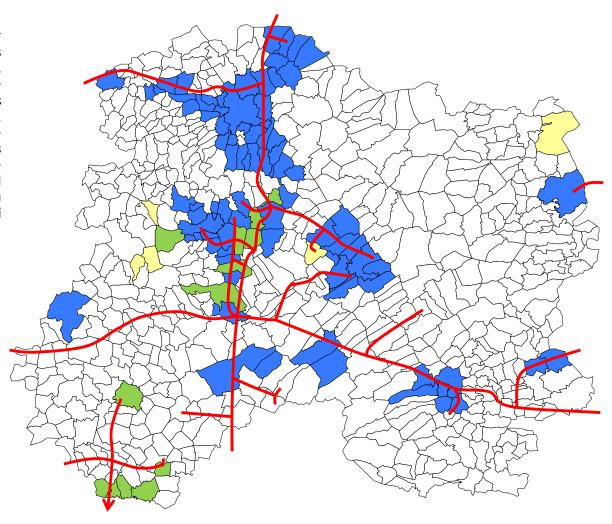
La commercialisation par les fournisseurs

Contractualisent avec les consommateurs.
Achètent aux producteurs.

La distribution de gaz dans la MARNE

Pour rappel, au 31 décembre 2022 et compte tenu de la création de communes nouvelles, la Marne compte 613 communes. Mais les fichiers techniques et financiers de GRDF donnent les données au périmètre des anciennes communes avant leur fusion. C'est-à-dire, par exemple, la commune de Blancs Coteaux n'existe pas et les données sont au nom d'Oger et de Vertus. De même pour l'ancienne commune de Bisseuil qui adhérait au SIEM bien avant sa fusion dans la commune nouvelle d'Ay Champagne et qui reste pour GRDF, la commune de BISSEUIL.





La concession gaz

Au 31 décembre 2022, 16 communes, au regard de l'INSEE, adhèrent au SIEM pour la compétence gaz mais 17 dans les données GRDF qui n'amalgame pas les données de la commune nouvelle de Blancs Coteaux. Pour la suite du contrôle, OGER et VERTUS seront traitées individuellement.

Les communes sans réseau de distribution de gaz

Elles sont au nombre de quatre dont les trois premières ont une canalisation de biométhane sur le territoire :

- LE BAIZIL,
- MAREUIL EN BRIE,
- MATOUGUES,
- VIENNE LE CHATEAU.

Depuis la loi EGALIM de 2018, toutes les communes peuvent être concernées par la construction sur leur territoire d'une canalisation de gaz. Dans ce cas, le SIEM est présent à leurs côtés pour répondre à toutes leurs questions et être leur intermédiaire auprès du gestionnaire de réseaux de distribution, généralement GRDF.

La loi EGALIM et les communes

L'article L 111-97 du code de l'énergie issu de la loi EGALIM permet un droit d'accès aux ouvrages de transport et de distribution de gaz aux producteurs de biogaz selon des conditions définies par contrat.

Ainsi des communes, sans passé gazier et pour le moment sans avenir gazier, peuvent être confrontées à la construction d'une canalisation de gaz empruntant leur territoire pour aller se relier à un réseau déjà existant dans une commune voisine. L'article L 453-10 du code de l'énergie précise « qu'un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte du

gestionnaire de ce réseau public sous réserve de l'accord entre l'autorité organisatrice de ce réseau et les communes sur le territoire desquelles la canalisation est implantée ou, le cas échéant, leurs EPCI ou syndicats mixtes lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée ».

Les communes avec un réseau de gaz et un contrat de concession

Elles sont au nombre de 13.

Le contrat historique:

ANGLURE,

- MARCILLY SUR SEINE,
- CONFLANS SUR SEINE,
- SAINT JUST SAUVAGE.
- ESCLAVOLLES LUREY,

Les autres communes :

- BISSEUIL (commune déléguée d'AY CHAMPAGNE),
- OGER (commune déléguée de BLANCS COTEAUX),
- VERTUS (commune déléguée de BLANCS COTEAUX),
- BOUZY.
- OIRY,
- PLIVOT,
- SAINT MARTIN D'ABLOIS,
- SEZANNE.

Seules les dernières adhésions des communes de BOUZY, BISSEUIL, BLANCS COTEAUX et SAINT MARTIN D'ABLOIS ont fait l'objet d'avenants au contrat de concession. Pour les autres communes, les délibérations des communes et du SIEM ont suffi au concessionnaire pour entériner le transfert de compétence.

Les contrats ont été délégués au gestionnaire historique de réseaux de distribution de gaz : GRDF.

Le concessionnaire de la concession SIEM : GRDF

Créé par la loi du 8 avril 1946 de nationalisation de l'électricité et du gaz, Gaz de France était un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) chargé de produire et de distribuer du gaz de ville. La déréglementation de la fourniture de l'électricité et du gaz dans les années 2000 a imposé la séparation des activités identifiées comme des monopoles naturels (loi du 7 décembre 2006).

Le 31 décembre 2007, la société GRDF a été créée. Filiale indépendante à 100% d'ENGIE, elle a la charge de la distribution de gaz naturel en France. Cette société a pour objet la construction, l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau de distribution ainsi que l'acheminement du gaz naturel et les activités de comptage pour les utilisateurs raccordés au réseau de distribution et toutes les missions afférentes à l'ensemble de ces activités.

Outre les contrats de concession que GRDF signe avec toutes les autorités organisatrices de la distribution de gaz, le concessionnaire dépend de la CRE qui fixe les tarifs d'acheminement et s'assure que tous les fournisseurs bénéficient des mêmes conditions d'accès au réseau de distribution. De plus, GRDF signe tous les 5 ans avec l'Etat un contrat de service public. L'actuel contrat signé pour 2019 à 2023 définit les engagements en matière de :

- Sécurité d'approvissionnement en gaz et continuité de service.
- Sécurité du réseau et des installations,
- Qualité des relations avec tous les clients,
- Développement équilibré des territoires,
- Transition énergétique,
- Innovation, recherche et développement.

GRDF en 2022, c'est:

- 11 millions de clients en France.
- 205 809 km de réseau de gaz naturel soit 5 fois le tour de la terre,
- 241 TWh de gaz naturel acheminé soit 20 % de la consommation d'énergie en France,
- 1,1 milliard d'euros investis pour entretenir et exploiter le réseau, dont :
 - 498 millions d'euros pour la sécurité,
 - 160 millions d'euros pour les compteurs communicants,
 - 351 millions d'euros pour le Système d'Information (SI), la digitalisation et la cyber sécurité,
- 11 600 collaborateurs.
- 3,4 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2020,
- 514 sites de méthanisation raccordés aux réseaux gaziers.
- 700 000 logements chauffés grâce au biométhane soit 2 fois plus par rapport à 2021,
- 8,8 TWh de biométhane injectés soit l'équivalent de la puissance d'un réacteur nucléaire,
- lère injection de méthane de synthèse dans le réseau gaz.
 Ce gaz est issu d'un procédé industriel, la méthanation qui consiste à associer du dioxyde de carbone (CO₂) avec de l'hydrogène pour obtenir un gaz de synthèse,
- Une participation au projet industriel innovant en cours d'élaboration: la chaudières Ch0c. Cette dernière qui fonctionne non plus à l'air mais à l'oxygène, permettra de capter et de valoriser le CO₂ produit par les industries.

GRDF dans la Marne, c'est:

- 99 communes desservies en gaz,
- 17 unités de méthanisation reliées au réseau de distribution dont la capacité de production cumulée est de 406 GWH/an.

Et pour la concession SIEM,

- 13 communes.
- 8 contrats de concession d'une durée de 30 ans,
- 4 054 clients,
- 98,5 MWh de gaz naturel acheminé (hors ICS),
- 147,78 km de réseau de gaz naturel,
- 24,63MWh de gaz acheminé / usager (hors ICS),
- 27,99 ans, l'âge moyen des canalisations de distribution,
- 36,45 m de réseau/ usager,
- 1 unité de méthanisation.

Annuellement, GRDF doit présenter à son autorité concédante le bilan de son activité durant l'année écoulée.

GRDF a présenté huit comptes-rendus représentant les 8 contrats de la concession SIEM pour l'année 2022.

Les données clientèle

L'année 2022 en chiffres :

- 4 053 clients,
- 98 918 MWh consommés (hors ICS),
- 1 324 k€ de recettes d'acheminement.

Evolution des clients dans la concession

Total clients au 31/12/2021	Résiliation clients	Souscription de contrat	Total clients au 31/12/2022
4 086	-38	5	4 053

En 2022, les résiliations de contrat ont été 7 fois plus importantes que les ouvertures de contrat. Finalement, l'année 2022 compte 33 clients de moins qu'en 2021 qui était restée stable par rapport à 2020. Cette baisse ne représente que 0,81% des clients et elle est à relativiser car aucune information n'a été communiquée pour expliquer ces départs. Il est aussi difficile de savoir si l'actualité 2022 notamment l'envolée des prix de l'énergie ou la peur d'une rupture d'approvisionnement ont été des facteurs de résiliation des contrats de gaz.

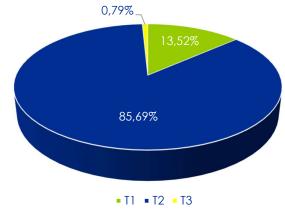
Les clients, leur contrat, leur consommation

Les clients par contrat

La concession compte 4 053 usagers du gaz, répartis par contrat comme suit :

T1 (<6MWh/an)
 T2 (6 à 300 MWh/an)
 T3 (300 à 5 000 MWh/an)
 Cuisine:
 Chauffage-Sanitaire:
 3 473
 T3 (300 à 5 000 MWh/an)
 Professionnel:
 32

86 % des clients ont un contrat T2



Les clients par contrat et secteur d'activité

Abonnés	Τ1	Т2	Т3	Total
Agriculture	3	68		71
Industrie	2	27	8	37
Résidentiel	512	3 144		3 656
Tertiaire	31	234	23	288
Non affecté			1	1
Total	548	3 473	32	4 053

90 % des clients se trouvent dans la catégorie « résidentiel »

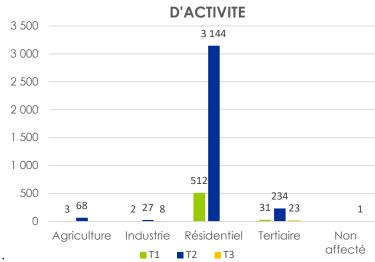
Evolution des clients par type de contrat et secteur d'activité

L'écart entre 2021 et 2022 de 32 résiliations est le résultat de 113 mouvements :

- 39 contrats ont été signés en 2022, 12 en T1 et 27 en T2,
- 72 contrats ont été résiliés 7 en T1, 63 en T2 et 2 en T3.

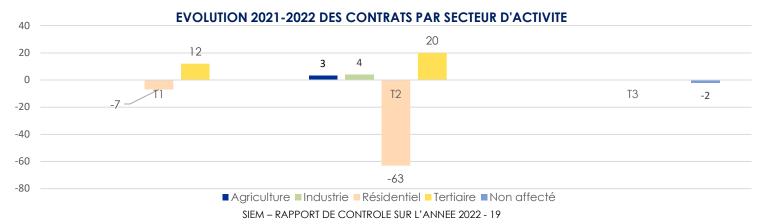
Par secteur d'activité:

- Les 39 contrats souscrits sont, 3 dans l'agriculture, 4 dans l'industrie et 32 en tertiaire,
- Les 72 contrats résiliés se trouvent dans le secteur résidentiel pour 70 d'entre eux. Les 2 derniers sont non affectés.



LES CLIENTS PAR CONTRAT ET PAR SECTEUR

Les T1 et les T3, peu nombreux, peinent à apparaître



La consommation de gaz naturel

La consommation totale 2022 s'élève à 98 918 MWh. Les données de consommation de 56 clients sont classées comme Informations Commercialement Sensibles (ICS) et ne sont pas communiqués. Ces clients « ICS » sont répartis comme suit :

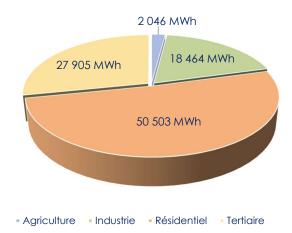
ICS	ΤI	Т2	Т3	Total
Agriculture	3	1		4
Industrie	2	3		5
Résidentiel	36			36
Tertiaire	8	2		10
Non Affecté			1	1
Total	49	6	1	56

Article I 111-73 du Code de L'Energie: « chaque gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité préserve la confidentialité des informations d'ordre économique, commercial, industriel, fianncier ou technique dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et non discrimination. La liste de ces informations est déterminée par décret en Conseil d'Etat. Les mesures prises par les opérateurs pour assurer leur confidentialité sont portées à la connaissance de la CRE.

En 2021, il y avait 63 clients entrant dans cette restriction. Malgré un nombre plus faible d'ICS en 2022, la consommation totale des 13 communes de la concession a baissé en 2022 de 22 507 MWh soit -18.60 %.

Le détail des consommations par activité économique

51,06 % de la consommation de gaz se situe dans le secteur résidentiel.



La consommation par tarifs et secteurs d'activité

Consommation (en MWh)	ΤΊ	Т2	Т3	Total
Agriculture		2 046		2 046
Industrie		1 554	16910	18 464
Résidentiel	1 471	49 032		50 503
Tertiaire	125	11 494	16 286	27 905
Total	1 596	64 126	33 196	98 918

 $90\,\%$ des clients de la concession sont dans le secteur résidentiel et ils représentent 51% de la consommation totale.

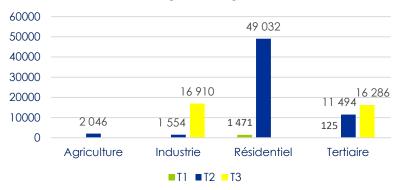
86 % de ces mêmes clients ont un contrat de type 2. Ils représentent 65 % de la consommation.

La consommation par clients³

Logiquement le secteur industriel consomme plus par abonnés. 577,00 MWh contre 13,95 MWh pour un client en secteur résidentiel. La consommation moyenne par abonnés en 2022 est égale à 24,75 MWh alors qu'elle était de 30,07 MWh en 2021

Globalement la consommation de gaz a baissé dans tous les secteurs d'activité et pour tous les types de contrat à l'exception des contrats T1 dans le secteur tertiaire dont le solde des abonnés et des consommations est légèrement positif (voir graphique, page 22).

LES CONSOMMATIONS PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR SECTEUR D'ACTIVITE (en MWh)

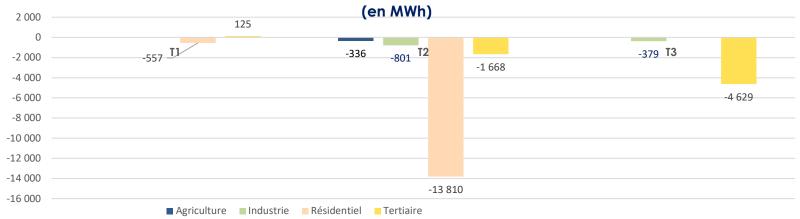


Les consommations du T1 sont peu élevées. Elles peinent à apparaître à sur ce graphique

En MWh	Consommation	Abonnés	Consommation/ Abonnés
Agriculture	2046	67	30,54
Industrie	18 464	32	577,00
Résidentiel	50 503	3 620	13,95
Tertiaire	27 905	278	100,38
Total	98 918	3 997	24,75

³ Ratios calculés sur les 3 998 clients dont les données des consommations sont communiquées

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE GAZ ENTRE 2021 ET 2022



La gestion des contrats

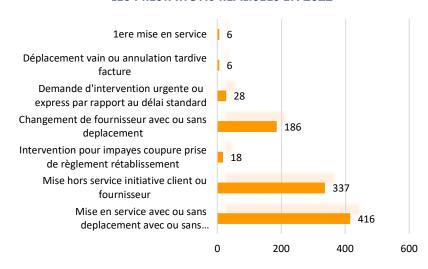
Les prestations demandées

GRDF gère en toute impartialité les demandes de changement de fournisseur de gaz naturel des consommateurs. Les prestations proposées et réalisées par le concessionnaire à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel sont de deux ordres :

- Les prestations couvertes par le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture).
- Les prestations payantes, à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mises en service d'installations, modifications contractuelles, interventions diverses, relevés spéciaux).

Ces prestations toutes causes confondues représentent 997 demandes d'intervention de GRDF pour l'année 2022.

LES PRESTATIONS REALISEES EN 2022



Taux des prestations réalisées dans les délais

Le concessionnaire a communiqué le résultat de 553 prestations sur les 977 référencées en 2022. Sur ces 553 prestations, 522 ont été réalisées dans les délais prescrits par le catalogue des prestations GRDF soit un taux de 94.4%.

Dans le détail :

Mise en service	96,02 %,
 Changement de fournisseur 	100,00%,
 Coupures pour impayés 	100,00%,
Mise hors service	93.01 %

PRESTATIONS REALISEES DANS LES DELAIS



Les réclamations reçues

13 réclamations ont ponctué l'année 2022 du concessionnaire, venant :

•	des clients	4,
•	des fournisseurs pour le compte de leurs clients	8,
•	d'un fournisseur pour son compte	1.

Et transmises par :

•	le portail GRDF	9,
•	GRDF.fr particulier	1,
•	email	1,
•	le téléphone	2.

ACHEMINEMENT	11
Accueil	2
Données de comptage (relevé et mise à disposition des données)	7
Gestion des délais	1
Autres	1
DEVELOPPEMENT	1
Qualité des travaux et nuisances	1
GAZPAR	1
Déploiement	1

Les causes de ces réclamations

Ces réclamations proviennent pour 12 d'entre elles de clients résidentiels et la dernière est venue d'un « gros consommateurs ». L'acheminement arrive en tête avec 11 des 13 réclamations. L'essentiel des réclamations concerne les données de comptage.

GRDF a apporté une réponse à ces requêtes dans les 30 jours à l'exception de deux réclamations qui concernaient l'acheminement. Elles ont été solutionnées en 50 et 74 jours.

Le pouvoir calorifique supérieur du gaz

Principes généraux

Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) est une unité de mesure exprimée en kWh qui correspond à la quantité d'énergie dégagée par la combustion complète d'un combustible. Utilisé essentiellement dans le secteur gazier, ce PCS dépend de la composition du gaz distribué. Plus il contient de méthane, plus la quantité d'énergie produite par la combustion d'un même volume de gaz est importante.

Le gaz naturel est composé de méthane, de 81 % et 97 % suivant son pays producteur.

On distingue deux types de gaz, le gaz B et le gaz H;

- Le gaz B (Bas pouvoir calorifique) contient moins de méthane et plus d'azote,
- Le gaz H (Haut pouvoir calorifique) contient plus de méthane et moins d'azote. Dans la Marne, c'est le gaz H qui est distribué.

Le rôle du pouvoir calorifique supérieur

Les compteurs gaz des clients mesurent la consommation en volume (m³) tandis que la facturation du gaz par les fournisseurs d'énergie est calculée à partir de quantités d'énergie exprimée en kWh. Ce décalage se résout par le pouvoir calorifique supérieur du gaz. Afin de facturer aux consommateurs, la quantité réelle d'énergie consommée, les gestionnaires des réseaux de transport mesurent chaque jour le pouvoir calorifique du gaz acheminé. Ils transmettent ces données aux gestionnaires des réseaux de distribution qui calculent le coefficient de conversion qui permet de traduire une consommation en m³ en une facture en kWh. Il est calculé une fois par mois pour les

compteurs communicants et après chaque relevé pour les compteurs relevés tous les 6 mois. Réglementairement, le pouvoir calorifique supérieur du gaz livré (GAZ H) doit être compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m³. Néanmoins pour un usage de chauffage collectif ou industriel important, il est proche des 14,5 kWh/m³ en gaz H.

Le coefficient de conversion

Trois critères sont retenus pour le calcul de ce coefficient :

- La composition du gaz consommé,
- L'altitude de la commune du point de livraison,
- La pression auquel le gaz est livré (20 mbar ou 300 mbar).

La composition (Gaz B ou H) et le pouvoir calorifique supérieur du gaz consommé diffère selon sa provenance.

L'altitude de la commune influe sur la pression atmosphérique qui, plus la commune est élevée, diminue et entraine une baisse de densité du gaz : il devient plus léger et contient donc moins d'énergie par m³.

La pression du gaz livré est différente selon son usage. Elle est plus élevée lorsque le gaz est livré pour du chauffage collectif ou pour de gros sites industriels que pour une utilisation domestique. Le coefficient de conversion s'élève parallèlement à la pression.

La conversion d'une consommation de m³ en kWh/m³:

• Consommation en m³ X coefficient de conversion = total consommé en kWh/m³.

Le contrôle du PCS du gaz

A la demande du SIEM, GRDF transmet les valeurs du PCS pour chaque zone dans lesquelles se trouvent les communes de la concession. GRTgaz mesure dans ses laboratoires cette valeur quotidiennement.

Le pouvoir calorifique supérieur du gaz mesuré

Les points de prélèvement pour la concession sont généralement réalisés à AUBENTON (02) et à BERGERES LES VERTUS (51). La moyenne annuelle du PCS du gaz est de 11,238 kWh/m³ contre 11,462 kWh/m³ en 2020. Et dans le graphique ci-dessous, se trouvent la moyenne du PCS 2022 par zone de gaz ainsi que les valeurs les plus basses et les plus hautes.

Les communes de la concession par zone PCS

■ 04 -ANGLURE : ANGLURE,

■ 01 – CONFLANS SUR SEINE SAINT JUST SAUVAGE, CONFLANS SUR SEINE,

ESCLAVOLLES LUREY, MARCILLY SUR SEINE.

03 – FLAVIGNY
 OGER (BLANCS COTEAUX),

VERTUS (BLANCS COTEAUX),

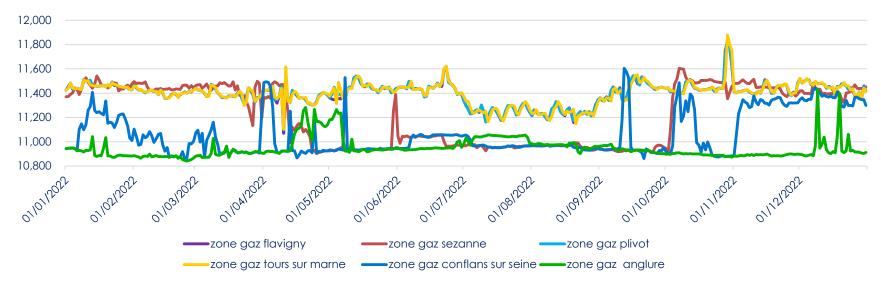
SAINT MARTIN D'ABLOIS

■ 10 – PLIVOT PLIVOT,

OIRY,

 12 – TOURS SUR MARNE BISSEUIL, BOUZY

ECART OBSERVE ENTRE LES PCS MESURES



Le patrimoine technique

L'infrastructure gazière

On nomme infrastructures gazières, toutes les installations (terminaux méthaniers, sites de stockage, réseaux de transport, réseaux de distribution) qui assurent l'approvisionnement en gaz des consommateurs.

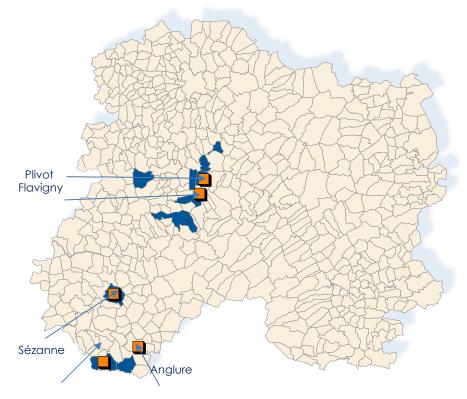
Les postes de distribution

Dernier maillon du réseau de transport, les postes de livraison permettent la fourniture du gaz naturel en fonction des besoins exprimés par l'abonné (pression, débit, température...). Ils transforment la pression de 67 bar en pression inférieure à 16 bar. Ces postes assurent aussi le comptage du gaz naturel livré au client. Ils se trouvent généralement à l'entrée des agglomérations ou directement chez les clients industriels.

Ils sont 5 à alimenter les 13 communes en concession.



Poste de distribution de CONFLANS SUR SEINE



Conflans sur Seine

Les ouvrages de la concession

C'est à la sortie des postes de livraison que commence le patrimoine du SIEM (par délégation des communes) et la mission de service public de la distribution de gaz pour GRDF. Les ouvrages de la concession sont les réseaux de distribution publique de gaz. Selon l'article 2 de l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible, ces réseaux comportent notamment les conduites de distribution, les postes de détente, les organes de coupure, les branchements

Les conduites de distribution

Les conduites (ou canalisations) assurent la livraison du gaz depuis les postes de livraison jusqu'aux branchements des clients.

Linéaires au	Extension – renouvellement de	Correction d'inventaire	Linéaires au	
31/12/2021	réseaux		31/12/2022	
144 516 m	149 m	3 117 m	147 782 m	

Sur les 13 communes de la concession, ce réseau totalise 147 782 m de canalisations. 3 266 m ont été mis en service en 2022 dont une régularisation d'inventaire de plus de 3 km sur SAINT MARTIN D'ABLOIS, soit une évolution de 2,26 % du réseau par rapport à 2021. Les communes qui ont eu des travaux sont les suivantes :

BOUZY 30 m,
MARCILLY SUR SEINE 38 m,
PLIVOT 81m.

Ces canalisations neuves ont été posées en moyenne pression B et sont en polyéthylène. Suivant leur utilisation et leur période de pose, les pressions et les matériaux utilisés pour ces canalisations sont différents. On retrouve quatre types de pression et 3 matériaux.

Les pressions :

- BP: Pression comprise entre 0,017 et 0,05 bar,
- MP A: Pression comprise entre 0,05 et 0,4 bar (il n'y en a pas sur la concession),
- MP B: Pression comprise entre 0,4 et 4 bar,
- MP C: Pression comprise entre 4 bar et 19,2 bar.

Les matériaux :

- La fonte ductile,
- L'acier.
- Le polyéthylène.

Les conduites par type de pression en mètres

L'essentiel des canalisations est aujourd'hui en moyenne pression, c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service comprise entre 4 et 25 bars. Ces tuyaux sont de faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux Basse Pression (BP). Les canalisations en moyenne pression B (MP B) sont actuellement utilisées pour les clients particuliers. Les canalisations en Moyenne Pression C (MP C) servent pour les réseaux ou pour les clients industriels.

La concession est composée de :

- 1 792 m en basse pression (BP),
- 145 990 m en moyenne pression (MP),

Dont 144 818 m en MP B,

1 172 m en MP C.

98,79 % des conduites sont en moyenne pression



Movenne Pression C

0,80 %

Les conduites par type de matériau en mètres

Les matériaux utilisés sont la fonte ductile, l'acier et le polyéthylène.

Fonte ductile: 587 m,
 Acier: 15 342 m,
 Polyéthylène: 131 853 m.

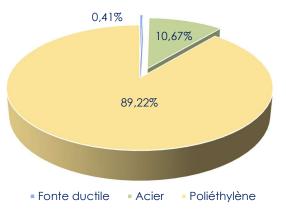
La fonte ductile n'est plus employée aujourd'hui. Ces réseaux ont été posés entre les années 1960 et 1980. Dès la fin des années 1980, la fonte ductile est remplacée par le polyéthylène. Ce matériau, plus solide et plus souple à poser, développe le réseau à un coût plus faible ce qui permet un retour sur investissement plus aisé à obtenir et une maintenance facilitée.

TAUX DES CANALISATIONS DE MATERIAU

TAUX DES CANALISATIONS PAR PRESSION

Basse Pression

1,21 %

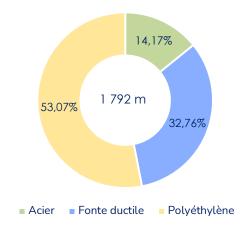


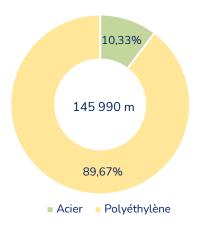
Les conduites par type de matériau en mètres et par pression

	ВР	MP B	MP C	Total	
Matériau	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)		
Acier	254	13 916	1 172	15 342	
Fonte ductile	587			587	
Polyéthylène	951	130 902		131 853	
TOTAL	1 792	144 818	1 172	147 782	

COMPOSITION DU RESEAU BASSE TENSION PAR MATERIAU

COMPOSITION DU RESAU MOYENNE TENSION PAR MATERIAU





L'âge des conduites de gaz

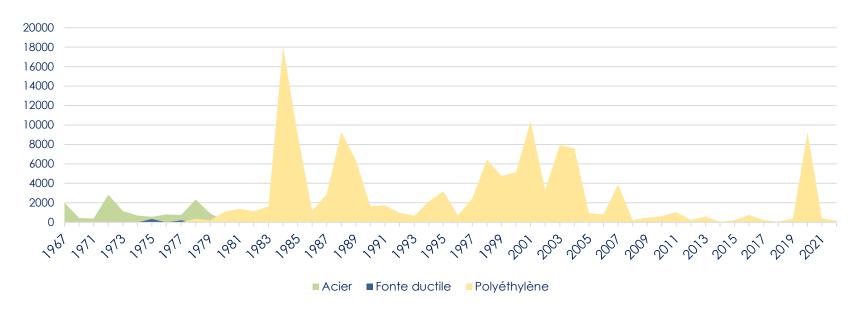
L'âge moyen des linéaires de canalisations, tous matériaux confondus, est de 27,99 ans. Néanmoins, 9 148 m de canalisation ont plus de 45 ans soit 6,19 % du réseau total. Ces linéaires sont en acier et se trouvent à SEZANNE. Les plus vieux réseaux ont été posés en 1967.

L'âge moyen par matériau:

Fonte ductile: 45,84 ans,
 Acier: 45,97 ans,
 Polyéthylène: 25,83 ans.

Les écarts entre les moyennes d'âge des différents matériaux s'expliquent par l'utilisation presque exclusive dans les nouveaux réseaux du polyéthylène. La fonte ductile et l'acier ne sont plus employés pour développer le réseau. Le besoin de renouvellement n'est une obligation que pour les canalisations en fonte.

CONDUITES DE GAZ PAR MATERIAUX ET ANNEES (en mètres)



Les postes de détente

Les postes de détente permettent de réduire la pression du gaz naturel jusqu'à un niveau compatible avec l'utilisation de celui-ci par tous les clients : domestiques, tertiaires ou industriels.

Ils sont au nombre de 3:2 MPB/BP et 1 MPC/MPB:

- Les postes de détente MPC/MPB transforment le gaz de moyenne pression C (> 4 bar) en moyenne pression B (entre 0,4 et 4 bar),
- Les postes de détente MPB/BP ont pour finalité de faire passer la pression à moins de 50 mbar.

Nom de la commune	Année de pose	Pression amont	Pression aval	Débit nominal (NM3/H) ¹	Nombre de lignes de détente	Ouvrage télé- exploitable	Technologie de transmission	Année d'exploitation de la transmission
SEZANNE	1987	MPB	BP	650 NM3/h	2	oui	GSM	2019
SEZANNE	1994	MPB	BP	100 NM3/h	1	non		
SEZANNE	2011	MPC	MPB	5.000 NM3/h	2	oui	GSM	2019

Les robinets

Les robinets sont des ouvrages de conduite des réseaux qui permettent à l'exploitant d'interrompre l'alimentation de certaines parties du réseau en cas d'incident ou d'accident. Ils ne peuvent être manœuvrés que par le distributeur. Ils sont au nombre de 32 sur le territoire de la concession.

8 robinets sont en acier. Ils ont été posés entre 1967 et 1984. Les 24 autres, posés à partir de 1984, sont en polyéthylène. Tous sont en moyenne pression de type B (MPB).

2022	Nombre de robinets utiles à l'exploitation
ANGLURE	3
BOUZY	1
CONFLANS-SUR-SEINE	2
ESCLAVOLLES-LUREY	1
MARCILLY-SUR-SEINE	1
OGER	2
OIRY	2
PLIVOT	4
SAINT-JUST-SAUVAGE	1
SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	2
SEZANNE	10
VERTUS	3
TOTAL	32

Les autres ouvrages

Outre les conduites, postes de détente et robinets de coupure, les ouvrages de la concession comptent des branchements individuels et des ouvrages collectifs.

4-1 - Le branchement individuel

Le branchement unique s'articule entre le réseau et le point de livraison. C'est un branchement pour un seul client, par exemple, l'alimentation d'un pavillon.

4-2 - Le branchement collectif

Ce branchement alimente plusieurs logements. Il est la liaison entre le réseau et les ouvrages de l'immeuble :

- La conduite d'immeuble relie le réseau à la conduite montante. Elle peut être extérieure ou intérieure suivant où se trouve le coffret de gaz.
- La conduite montante (ou nourrice de compteur) est une conduite intérieure qui suit les étages et se situe dans les communs des immeubles.
- Le branchement particulier

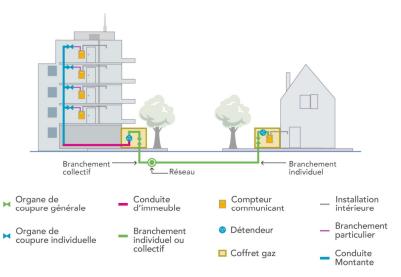
Il va de la conduite montante au compteur de chaque logement.

Ci-contre principaux ouvrages de distribution sur un logement collectif et sur une maison individuelle (source GRDF – CRAC 2020) Au 31 décembre 2022, la concession compte :

- 4 106 branchements individuels.
- 108 branchements collectifs.
- 82 conduites d'immeuble.
- 38 conduites montantes.
- 47 nourrices de compteurs,
- 624 branchements particuliers.

Ces chiffres sont issus des inventaires techniques à l'exception des branchements individuels qui ne sont présents que dans les données financières.

Les branchements individuel et collectif



4-3 – Les compteurs

Jusqu'en 2019, les compteurs appartenaient au concessionnaire de la distribution du gaz. Cependant à la suite des discussions relatives au nouveau modèle de cahier des charges de concession avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et France Urbaine, GRDF a reconsidéré la qualification de certains de ces biens, en conformité avec la jurisprudence administrative. Ainsi, les compteurs considérés auparavant comme des biens propres du concessionnaire deviennent à partir de 2020, des biens concédés. C'est-à-dire, pour rappel, qu'ils sont propriétés de l'autorité concédante et qu'ils lui reviendront à la fin du contrat si la concession devait s'arrêter.

Dans la catégorie compteur, se trouvent :

- les compteurs domestiques,
- les compteurs industriels,

Le plus connu des compteurs est le compteur communicant GAZPAR. GRDF assure son déploiement depuis 2017. Fin 2022, 80% des compteurs GAZPAR sont posés. Il ne reste que les cas particuliers.



Source GRDF : compteur GAZPAR

Le nouveau compteur communicant relève à distance, chaque jour, les consommations de la veille et les transmet par radio, en moins d'une seconde, à un concentrateur installé en hauteur.



Source GRDF

Avec GAZPAR, les clients peuvent accéder à leur consommation dans un espace dédié sur GRDF.

Les travaux réalisés sur la concession en 2022

Dans le cadre de sa mission de service public de distribution de gaz, GRDF doit en priorité d'une part assurer la sécurité des personnes et des biens et d'autre part garantir une continuité de service. Ainsi, de façon préventive, il entretient, modernise et renouvelle les ouvrages de distribution de gaz. A cela s'ajoutent les évolutions réglementaires qui modifient les normes techniques et qui obligent le concessionnaire à moderniser le réseau de distribution de gaz.

Les raccordements au réseau de gaz.

Les raccordements de réseau, avec ou sans extension sont à l'initiative d'un tiers ou d'une collectivité.

Raccordements individuels, pavillons, petits professionnels sans extension

ANGLURE

 CONFLANS SUR SEINE
 DIRY
 PLIVOT
 SEZANNE

 I branchement,
 2 branchements,
 1 branchements.
 1 branchements.

Les raccordements font l'objet d'un contrôle sur leur délai de réalisation. La CRE a fixé l'objectif de 89 % de raccordement réalisés dans le délai convenu. Ce dernier correspond à la date de mise en service décidée avec le client. Sur les 6 branchements, 4 ont été exécutés dans les délais ce qui donne un taux de raccordement de 66,67 %.

Modification d'ouvrages à la demande de tiers

MARCILLY SUR SEINE 38 m,

2 branchements.

SEZANNE
 1 branchement.

Il est à noter qu'il peut apparaître, entre tous les fichiers transmis par GRDF, des différences de linéaires, souvent dues à des décalages de saisie dans les différents fichiers qui se corrigent d'eux-mêmes l'année suivante. C'est le cas pour les données 2022 puisque que le fichier « inventaire des canalisations » enregistre pour 2022, 149 m posés alors que le fichier des mises en service n'indique que les 38 m de la commune de MARCILLY SUR SEINE.



Les ouvrages mis hors service

Certains travaux faits par le concessionnaire, sont des renouvellements ou des modernisations d'ouvrages, GRDF procède alors à la mise hors service de plusieurs ouvrages qui sont abandonnés.

Il en va ainsi des déposes - abandons suivants :

SEZANNE
 3 branchements.

MARCILLY SUR SEINE
 3 branchements.

La sécurité et la distribution de gaz

La surveillance et la maintenance des ouvrages

Ces deux missions du concessionnaire, essentielles pour la sécurité et la pérennité des ouvrages, sont définies par l'arrêté du 3 juillet 2000 modifié par l'arrêté du 6 décembre 2021.

Les opérations de maintenance et de surveillance du réseau de distribution de gaz effectuées sur le territoire du Syndicat sont réalisées par les équipes des agences de maintenance spécialisées gaz (MSG) de GRDF. Elles visent à répondre aux dispositions de l'article 20 modifié de l'arrêté du 13 juillet 2000, qui précisent, notamment, les obligations qui s'imposent à l'opérateur de réseau en matière de surveillance et de maintenance du réseau. Les modalités correspondantes à ces dispositions sont détaillées dans le cahier des charges spécifiques RSDG 14 (RéSeau de Distribution établi par l'Association Française du Gaz (AFG).

La protection cathodique du réseau en acier

Les obligations de cet article précise que « les canalisations de réseau en acier enterrés font l'objet d'une protection par revêtement ainsi que d'une protection cathodique contre la corrosion, conçue et mise en œuvre en fonction des caractéristiques spécifiques de l'ouvrage à protéger et de l'environnement dans lequel il est appelé à fonctionner".

Canalisations en acier sans protection cathodique active

Conformément au cahier des charges RSDG 13.2, l'opérateur de réseau doit effectuer un inventaire aussi exhaustif que possible des parties de réseau non équipées d'une protection cathodique. Ce même texte indique, par ailleurs, que les

tronçons de réseau non équipés de protection cathodique font l'objet d'un contrôle spécifique. Ces tronçons de canalisations doivent être contrôlés tous les ans par le GRDF dans le cadre de la Recherche Systématique de Fuites (RSF).

Sur le territoire du SIEM, seule la commune de SEZANNE possède 99m de réseau non pourvu d'une protection cathodique. Il s'agit d'un réseau acier de diamètre 54mm en basse pression datant de 1978.

Inspection des dispositifs de protection cathodique

L'organisation et l'efficacité des dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier sont contrôlées tous les ans. Ces contrôles sont effectués par le pôle national d'expertise (PNE) de GRTgaz (considéré comme seul organisme accrédité dans ce domaine). Cette mission est réalisée aussi bien sur les réseaux de transport de gaz que sur les réseaux de distribution.

Ces inspections s'apparentent à des audits techniques de l'ensemble du dispositif de protection cathodique mis en œuvre par le service MSG de GRDF. Elles portent sur l'organisation du service, les résultats des mesures de potentiel réalisées dans l'année et les mesures mises en œuvre pour corriger les défauts enregistrés précédemment. Les non-conformités relevées lors de ces inspections sont classées selon trois niveaux :

- Niveau 1. Non-conformité majeure : écart important présentant un risque sérieux de fuites consécutives à la corrosion des canalisations.
- Niveau 2. Non-conformité moyenne : écart concernant une exigence non traitée, traitée partiellement ou mettant en

cause la fiabilité des résultats de mesure, mais n'ayant pas d'incidence sur la corrosion des réseaux.

 Niveau 3. Non-conformité moyenne : écart relatif à une exigence devant être mieux formalisée ou précisée.

En cas de "constat d'anomalie notable" pour les non-conformités majeures (susceptibles de générer des fuites par corrosion sur les canalisations) une information obligatoire à destination de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) doit être réalisée par le Pôle national d'expertise afin d'établir un plan de précautions des risques pour la protection des personnes.

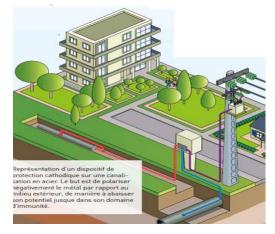
La surveillance en 2022 des potentiels électrolytiques des ouvrages métalliques

Communes	INSEE	Nombre de prises de potentiels implantées	Nombre de mesures de potentiels effectuées dans l'année	Nombre de potentiels anormaux relevés
ANGLURE	51009	2	2	-
CONFLANS/SEINE	51162	2	2	-
PLIVOT	51434	2	2	-
SEZANNE	51535	27	27	-
VERTUS (BLANCS COTEAUX)	51612	3	3	-

Principe de la protection cathodique

Les canalisations en acier sont sensibles aux champs électromagnétiques (courants vagabonds : rails SNCF, ponts roulants, grues...), qui favorisent la corrosion.

Pour éradiquer ce phénomène, GRDF met alors en place, d'une part, une protection passive assurée par l'enrobage des tuyaux avec un revêtement en polyéthylène, et, d'autre part, une protection active (poste de soutirage formé d'une anode et d'une cathode) chargée d'abais ser le potentiel (– 850 mV) de la canalisation à un niveau dit de passivation



afin de la protéger de l'environnement dans lequel elle est appelée à fonctionner. Cet ensemble est ainsi appelé « protection cathodique ».

Les mesures de potentiel

Dans la pratique, l'objectif de GRDF est d'atteindre un potentiel compris entre – 900 et – 1 200 mV. Pour s'assurer de l'efficacité du dispositif, des mesures de potentiel sont réalisées par le concessionnaire ou par un prestataire externe certifié Veritas.

Un contrôle en mode détaillé tous les quatre ans : un point de mesure par kilomètre de réseau sur un secteur précis.

Un contrôle général tous les ans : un point de mesure tous les 3 km sur le reste de la concession.

La recherche systématique des fuites

La recherche systématique de fuites (RSF) s'inscrit dans les dispositions qui s'imposent à chaque opérateur de réseau de distribution de gaz. Il est tenu de respecter le cahier des charges RSDG 14, reprenant les dispositions de l'arrêté du 13 juillet 2000 modifié, lequel précise, notamment, les modalités relatives à la recherche systématique de fuites. L'objectif est d'assurer une surveillance préventive de l'étanchéité du réseau, débouchant sur des actions correctives ciblées. La réglementation précise que l'opérateur de réseau doit établir un programme de surveillance des ouvrages construit sur la base de fréquences qui tiennent compte des caractéristiques de l'historique des fuites du réseau et de leur localisation. Le concessionnaire établit le programme de la RSF en fonction de la pression de distribution et de la nature du réseau.

L'outil informatique "Piste RSF", développé par GRDF, lui permet de préparer et suivre l'avancement du programme de RSF par classe de sensibilité (retards, rues à contrôler à court terme...). Trois classes de sensibilité sont ainsi définies:

- Classe de sensibilité 1 : circuits comprenant des tronçons avec des canalisations en basse pression.
- Classe de sensibilité 2: circuits comprenant majoritairement des réseaux en acier non protégés, des réseaux construits dans l'année, des tronçons identifiés après une analyse locale (facteurs de risque), des circuits RSF permettant la surveillance des fuites de classe 3, des circuits comprenant des canalisations MPC en environnement à risque et des circuits comprenant des canalisations sous berge.
- Classe de sensibilité 3 : autres cas (moyenne pression hors cuivre...).

Ce logiciel fournit l'historique exhaustif du linéaire déjà surveillé et les indices identifiés, permettant de déterminer les gammes de visites (liste des rues à visiter dans la journée, semaine et mois).

Les gammes de visites sont les suivantes :

- Une gamme de visites en véhicule de surveillance de réseau (VSR), lorsque les rues sont praticables et accessibles aux véhicules.
- Une gamme de visites à pied, lorsque le véhicule ne peut intervenir ou lorsque c'est techniquement impossible (canalisation trop éloignée de la chaussée)

Surveillance des réseaux (V.S.R et à pied)	Programmation	Réalisation
Longueur de réseau surveillé à pied (km)	0,769	0,754
Longueur de réseau surveillé par VSR (km)	90,38	94,27
Longueur de réseau surveillé total (km)	91,15	95,024
Nombre d'indices de fuite		nc
Nombre d'indices confirmés		nc
Taux de réseau surveillé		64,7%
Taux de fuites détectées / 100 km		nc

Plus de la moitié du réseau a été surveillée. Aucune fuite n'a été détectée.

La maintenance des ouvrages de la concession

Les ouvrages de la concession ont fait l'objet de visite de contrôle de la part des agents de GRDF au cours de l'année 2022.

Les robinets

Surveillance des robinets	Programmation	Réalisation
Nombre de visites	17	17

Les visites programmées de ces ouvrages ont toutes été réalisées. Néanmoins, le SIEM regrette de ne pouvoir juger si les visites réalisées sur les robinets sont suffisantes. En effet, ces biens sont répertoriés par classes de sensibilité qui décident les visites obligatoires :

- •Classe de sensibilité 1 : une visite une fois par an,
 - Classe de sensibilité 2 : une visite tous les 2 ans,
 - Classe de sensibilité 3 : une visite tous les 4 ans.

Mais ces données ne sont plus transmises à l'autorité concédante avec l'inventaires des robinets.

Les postes de détente

Surveillance des postes de détente	Programmation	Réalisation
Nombre de visites	2	2

Les visites programmées de ces ouvrages ont toutes été réalisées. Mais là encore, l'absence d'information sur la classe de sensibilité de ces ouvrages ne permet pas de dire si ces visites sont suffisantes.

Les autres ouvrages

D'autres ouvrages de la concession ont fait aussi l'objet de visites planifiées puis réalisées :

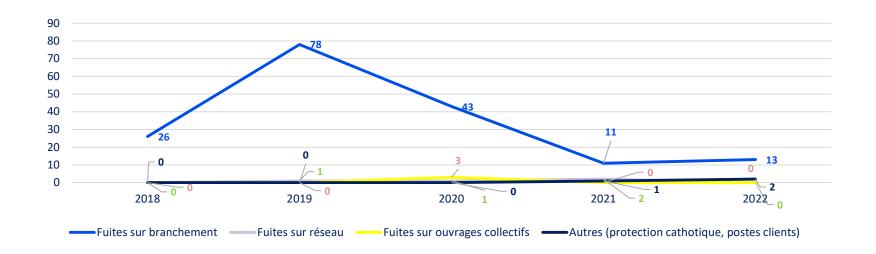
Surveillance des autres ouvrages	Programmation	Réalisation
Branchements	6	6
Conduites d'immeubles		6
Conduites montantes		6
Nourrice de compteur		0
Branchements particuliers		67

Pour tous ces ouvrages, GRDF ne communique que peu d'informations sur ces contrôles. Néanmoins, le nombre d'incidents pour fuites est transmis et donne le tableau ci-dessous.

Ouvrages concernés	2020	2021	2022
Fuites sur branchement	43	11	14
Fuites sur réseau	1	2	0
Fuites sur ouvrages collectifs	3	0	0
Autres (protection cathodique, postes clients)	0	1	2

Les incidents pour fuites baissent d'années en années. Proportionnellement, ce sont toujours les branchements qui sont le plus impactés par ces incidents.

EVOLUTION DES FUITES PAR TYPE D'OUVRAGES



Le suivi des travaux de tiers

Chaque année, plus de 100 000 endommagements de réseaux ont lieu en France lors de travaux effectués près des réseaux souterrains ou aériens dont certains occasionnent des fuites sur les réseaux de distribution de gaz.

Le guichet unique

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'<u>INERIS</u>⁴, prévu par l'article L. 554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Pour ce faire, tous les professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tous les renseignements utiles pour construire sans détruire.

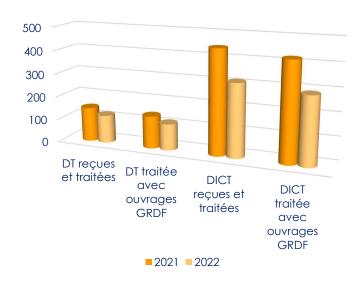
Le nombre de DT-DICT reçues par GRDF :

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	120
Nombre de DICT reçues et traitées	313
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	113
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	290
Dommages aux ouvrages de la concession	3
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	1

Exploitant un réseau très sensible, GRDF fait de la sécurité une priorité absolue. Les dommages aux ouvrages survenant lors de travaux sous maîtrise d'ouvrage GRDF reste faible chaque année.

Comme par le passé, 2022 ne déroge pas, il y a toujours plus de DICT que de DT. Ce résultat montre que de nombreux travaux sont encore réalisés sans que pour autant des DT aient été produites par les différents donneurs d'ordres.

EVOLUTION ENTRE 2021 ET 2022



⁴ Institut national de l'environnement industriel et des risques

La qualité de la distribution de gaz

La collecte des informations relatives aux incidents gaz est centralisée par GRDF dans l'application "CiiAM" (collecte intervention incident anomalie maintenance). Cette base de données permet d'enregistrer l'information, son traitement, sa conservation et l'établissement de statistiques relatives aux interventions des agents de GRDF dans le cadre du dépannage. Aucun incident mineur dans le cadre de la maintenance n'est collecté dans cette application.

Les événements collectés :

- Les appels de tiers pour fuite, odeur ou manque de gaz, hormis les manques de gaz en rapport avec la gestion de la clientèle ou consécutifs à des travaux programmés (VPE, maintenance des conduites intérieures et conduites montantes...),
- Les fuites de gaz localisées, quel que soit le processus par lequel l'exploitant en a pris connaissance,
- Les agressions sur ouvrages, quelles qu'en soient les conséquences,
- Les accidents survenus à des tiers et susceptibles d'être attribués au gaz.

Les appels de tiers relatifs aux incidents et interventions d'urgence

Les services de GRDF disposent d'un numéro vert (0 800 47 33 33) appelé « Urgence Sécurité Gaz ». Les appels de tiers vers ce numéro sont traités au plan national sur trois plateformes situées à LYON, SARTROUVILLE et TOULOUSE. L'ensemble des appels y sont collectés et concernent tous les dysfonctionnements qu'ils soient de l'ordre de l'urgence et la sécurité ou du manque de gaz. Ces différents appels peuvent cibler aussi bien des installations intérieures que des biens en concession. Les appels sont ensuite retranscrits vers les unités locales afin qu'elles puissent intervenir.

97 appels ont été reçus par le numéro « urgence gaz » pour la concession SIEM en 2022. Les appels externes (hors personnel GRDF) représentent l'essentiel des signalements (98,45 %) dont les 76 appels clients (78,35 %).

1 – L'origine des appels :

 Agent d'exploitation 	1,
Client	76,
 Entreprise de travaux 	1,
 Fournisseur de gaz 	8,
Mairie	1,
Pompiers	10.

Les motifs des appels

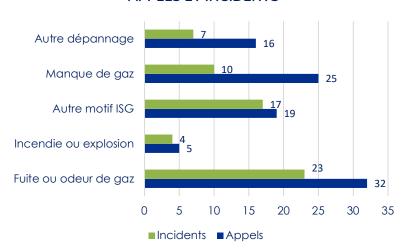
Les motifs des appels téléphoniques sont pour 57,73 % relatifs à des interventions de Sécurité Gaz et 42,27 % pour des dépannages.

Appel	2022
Pour Intervention de Sécurité Gaz (ISG):	56
Fuite ou odeur de gaz	32
Incendie ou explosion	5
Autre motif ISG	19
Pour dépannage :	41
Manque de gaz	25
Autre dépannage	16

Sur ces 97 appels, les services de GRDF ont ouvert 61 bons d'incidents soit près de deux appels pour un bon d'incident. La majeure partie des incidents constatés concernent le manque de gaz ou des fuites ou odeurs de gaz (33) devant l'incident « autres » (24).

Incidents	2022
Pour Intervention de Sécurité Gaz (ISG):	44
Fuite ou odeur de gaz	23
Incendie ou explosion	4
Autre motif ISG	17
Pour dépannage :	17
Manque de gaz	10
Autre dépannage	7

APPELS ET INCIDENTS



Les incidents survenus en 2022

61 incidents ont été enregistrés en 2022. Ces incidents ont impacté 10 des 13 communes de la Concession SIEM et généré des coupures de gaz chez 49 abonnés du service public.

Les données transmises par GRDF transcrivent les origines, les causes et les sièges de ces ruptures d'alimentation, mais pas le temps de coupure par incidents. Connaître le temps de coupure apporterait des précisions sur la qualité d'alimentation de fourniture. A ce jour, le concessionnaire ne transmet pas cette information essentiellement parce que la réalimentation d'un site se fait après de nombreuses vérifications qui alourdissent le temps de dépannage réel.

Le seul engagement que GRDF est tenu de respecter dans le contrat de service public signé avec l'Etat est d'intervenir en moins de 60 minutes dans 95 % des cas. Sur les 61 incidents signalés dans les données du concessionnaire, une intervention n'a pas été réalisée dans ce délai, permettant à GRDF de respecter le contrat de service public (98,36%).

Le taux d'incidents par kilomètre de canalisation

Il peut être intéressant de calculer certains taux afin de comprendre et de visualiser leur impact. Deux indices sont intéressants, il s'agit des taux d'incidents pour :

- 100 km de réseau : I_g = (61/147,782 km) x 100 = 41,28
- 1000 Abonnés : I_a = (61/4054) x 1000 = 15,05.

Les résultats sont légèrement meilleurs qu'en 2021. Ils étaient respectivement de 44,98 incidents tous les 100 km et de 15,91 incidents tous les 1000 clients.

Néanmoins, ces incidents qui impactent la distribution publique de gaz ne se situent pas obligatoirement sur les ouvrages concédés à GRDF qui a une obligation d'entretien et de maintenance sur ces ouvrages.

Siège des incidents répertoriés

Ainsi, il est nécessaire de répertorier les sièges de ces incidents.

Siège de l'incident	2022
Sur ouvrages exploités par GRDF	44
Sur installations intérieures desservies par GRDF (aval compteur)	12
Sur installation intérieure non desservie par GRDF	2
Locaux inaccessibles ou informations non disponibles	1
Pas de siège constaté sur un ouvrage gaz	2

Seuls 44 des 61 incidents ont impacté le réseau concédé à GRDF, soit 72,13 % des incidents déclarés. Les taux d'incident aux 100 km et 1000 abonnés chutent également :

- 100 km de réseau = 29,71,
- 1000 abonnés = à **10,85**.

La suite de l'analyse des incidents s'effectuera sur ceux survenus sur le réseau concédé à GRDF, soit les 44 incidents définis ci-dessus.

Répartition des incidents par type d'ouvrages GRDF

Les incidents sont répertoriés sur :

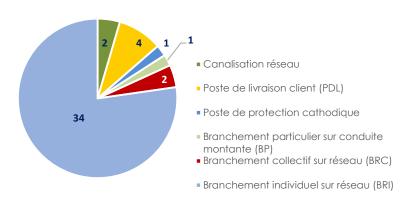
 Des branchements individuels sur réseau (BRI) 	34,
 Des branchements collectifs sur réseau (BRC) 	2,
 Un branchement particulier sur conduite montante (BP) 	1
 Des canalisations réseau (CR) 	2,
 Des postes de livraison client (PDL) 	4.
 Un poste de protection cathodique 	1.

Les branchements, toutes catégories confondues, totalisent 37 des 44 incidents répertoriés, soit 84,09 % de ces incidents. Les branchements individuels représentent 34 incidents à eux seuls.

9 communes de la concession ont été impactées par des incidents

Branchement Branchement Branchement Poste de Poste de particulier sur Canalisation livraison client Communes collectif sur individuel sur protection TOTAL conduite réseau réseau (BRC) réseau (BRI) (PDL) cathodique montante (BP) **ANGLURE** 2 2 5 5 **BOUZY** 1 2 **CONFLANS-SUR-SEINE** MARCILLY-SUR-SEINE 3 3 OIRY **PLIVOT** 1 1 SAINT-MARTIN-D'ABLOIS 2 2 **SEZANNE** 13 2 3 19 **VERTUS** 6 6 TOTAL 2 34 2 4 44

LES INCIDENTS PAR TYPE D'OUVRAGES



Répartition par cause des incidents

Les 44 incidents ont les causes suivantes :

	Nombre d'incidents
DÉFAUT DE MISE EN OEUVRE / FAUSSE MANOEUVRE	2
Défaut d'assemblage mécanique	1
Fausse manœuvre /Erreur	1
DOMMAGES	7
Autres dommages ou action effectuée par un tiers involontaire	3
Autres dommages ou action effectuée par un tiers malveillant	1
Dommage lors de travaux tiers	3
MATÉRIEL	35
Blocage/grippage	7
Bruit	2
Déclenchement intempestif de dispositif de sécurité	3
Usure ou rupture de pièce	23

La cause d'incident la plus importante est comme chaque année liée au matériel (pour 35 incidents) et dans le détail, à l'usure ou la rupture de pièce avec 23 incidents soit 52,27 % du total des incidents.

Ces 23 incidents trouvent leur siège sur :

Usure ou rupture de pièce	23
Branchement collectif sur réseau (BRC)	1
Branchement individuel sur réseau (BRI)	16
Branchement particulier sur conduite montante (BP)	1
Poste de livraison client (PDL)	4
Poste de protection cathodique	1

Parmi des 23 incidents dus à de l'usure ou à des ruptures de pièces, 18 concernent les branchements et plus particulièrement les régulateurs, ils représentent 41 % des incidents.



Les dommages aux ouvrages GRDF pendant ou après les travaux de tiers

Les dommages aux ouvrages par des tiers sont souvent les plus impactants car générateurs de coupure longue pour les usagers et couteux en réparation et quelquefois, malheureusement, ceux-ci sont lourds de conséquences en vies humaines. C'est pourquoi, GRDF est très impliqué dans la formation et l'information auprès des différents donneurs d'ordres (privés et publics) concernés par le travail à proximité du réseau de distribution gazier.

Pour l'année 2022, 7 incidents ont été causés par des tiers :

- 3 dommages lors de travaux de tiers,
- 1 dommage ou action effectuée par un tiers malveillant,
- 3 dommages ou actions effectués par tiers involontairement.

Les communes impactées sont :

- BOUZY,
- MARCILLY SUR SEINE,
- SEZANNE.

Les clients coupés

Le nombre de clients coupés s'élève à 25 pour l'année 2022 soit 0,62 % des clients de la concession.

Clients évacués par communes :

Nb de clients Commune coupés **ANGLURE** BOUZY 4 **CONFLANS-SUR-SEINE ESCLAVOLLES-LUREY** 0 3 MARCILLY-SUR-SEINE OIRY **PLIVOT** SAINT-JUST-SAUVAGE 0 2 SAINT-MARTIN-D'ABLOIS 8 **SEZANNE VERTUS** 3 25 TOTAL

LES CLIENTS COUPES

Un seul incident, à SEZANNE, a nécessité l'évacuation des logements. Il n'est pas possible de connaître le nombre exact de personnes évacuées. GRDF donne l'ordre d'évacuer la zone. Mais le concessionnaire ne connaît ni le nombre de personnes résidant dans chaque foyer ni le nombre de personnes extérieures s'y trouvant au moment précis.

1 seule Procédure Gaz Renforcée (PGR) a été déclenchée en 2022. Il s'agit d'un incident à SEZANNE, le 1er juillet 2022.

Le patrimoine financier de la concession

Depuis la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 et son décret d'application, les données transmises par GRDF doivent contenir notamment le compte d'exploitation à la maille de la concession et la valeur financière du patrimoine concédé dont la valeur nette réévaluée des ouvrages en début et fin d'année.

Le compte d'exploitation de la concession SIEM

Le décret précité énonce que « pour l'établissement du compte d'exploitation, les recettes et les charges sont détaillées sur l'ensemble du périmètre de la concession, par affectation directe ou au moyen de clés de répartition identiques pour l'ensemble des concessions du gestionnaire de réseau. Les principes d'élaboration des charges présentées dans ce compte sont cohérents avec les principes de fixation du tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel; en particulier, les charges relatives aux investissements correspondent à celles calculées selon la méthode retenue par la CRE. ».

Les éléments financiers du compte d'exploitation

Les recettes proviennent majoritairement du tarif d'acheminement du gaz. Les charges, pour la plupart, sont mutualisées à une échelle plus grande que les 13 communes de la concession. Les résultats d'exploitation (recettes – charges) de toutes les concessions françaises donnent le résultat d'exploitation de la distribution publique de gaz de la société GRDF. Voici les trois éléments à connaître pour comprendre le compte d'exploitation auxquels s'ajoutent les aléas climatiques et les règles particulières de l'ATRD.

Les recettes de la concession :

Les recettes de GRDF sont composées de l'acheminement du gaz au tarif péréqué (ATRD) et de la facturation de prestations complémentaires individuelles. Elles s'élèvent à 1 391 k€ et ont diminué de 15,61 % par rapport à 2021, 15,45% pour les recettes d'acheminement et 18,31 % pour celles liées aux prestations complémentaires.

	2021	2022
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	1 515 k€	1 312 k€
Recettes liées aux prestations complémentaires	93 k€	79 k€
TOTAL	1 608 k€	1 391 k€

L'acheminement du gaz représente 94,32 % des recettes. Cette proportion est stable par rapport à 2021.

Les recettes d'acheminement

En contrepartie de la mission de service public de la distribution du gaz naturel jusqu'à chaque client, GRDF perçoit une rémunération qui couvre ses dépenses. Il s'agit de l'ATRD.

Le Tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) de gaz naturel

Ce tarif d'acheminement comprend toutes les charges du gestionnaire (toutes concessions confondues) qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement. Le tarif intègre aussi la rémunération du concessionnaire sur ses investissements. Elle est de 4,1 % dans le tarif actuel, l'ATRD6. Toutes ces dépenses sont calculées à l'euro près et constituent le tarif d'accès qui est péréqué dans la zone de desserte de GRDF.

Le tarif est fixé pour 4 ans par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet. Outre les objectifs de simplicité, de prévisibilité et de continuité, ce nouveau tarif s'attache :

- au maintien d'un niveau de sécurité maximum du réseau de distribution de gaz,
- à l'accompagnement de la transition énergétique pour permettre l'intégration du biométhane,
- à la maîtrise de l'évolution des tarifs dans un contexte de baisse de la consommation de gaz,
- il comprend aussi le début de la phase industrielle du projet « changement de gaz ».

Le gaz B alimente en gaz une partie de la région des Hauts de France. La production de ce gaz, venant des Pays Bas, s'arrêtera en 2029. Il sera remplacé par le gaz H à haut pouvoir calorifique. Mais cette transition nécessite une adaptation et une vérification des équipements de l'ensemble des clients.

Ce tarif est revu au 1er juillet de chaque année pour prendre en compte l'inflation, l'effort de productivité, les bonus/malus liés à la qualité de service et les écarts entre les prévisions et les réalisations pour des postes difficilement maîtrisables comme le climat. L'ATRD6 a succédé à l'ATRD5 (2016-2020).

Grille tarifaire ATRD 6 du 1er janvier au 30 juin 2022

Option tarifaire	Abonnement annuel (en €/an)	Prix (par MWh)
T1 (<6 MWh/an)	41,16€	31,07 €
T2 (de 6 à 300 MWh/an)	137,76 €	8,57 €
T3 (de 300 à 5 000 MWh/an)	918,60 €	6,09 €

Grille tarifaire ATRD 6 du 1er juillet au 31 décembre 2022

Option tarifaire	Abonnement annuel (en €/an)	Prix (par MWh)
T1 (<6 MWh/an)	40,44 €	31,86 €
T2 (de 6 à 300 MWh/an)	133,56 €	8,56 €
T3 (de 300 à 5 000 MWh/an)	941,40 €	6,15€

Les grilles tarifaires mises en place au $1^{\rm er}$ juillet 2022 ont une évolution moyenne de $-0.84\,\%$

Les recettes d'acheminement 2022

Les recettes d'acheminement sont constituées, selon la grille tarifaire définie par la CRE, de :

- L'abonnement, part fixe indépendante de la consommation de gaz,
- La consommation, part variable liée aux quantités distribuées,
- Le commissionnement.

Terme nouveau, introduit par la CRE dans la grille tarifaire en 2018. Il est payé par l'usager et reversé aux fournisseurs de gaz par GRDF. Il correspond à la rémunération due par le concessionnaire aux fournisseurs de gaz naturel, seuls détenteurs d'un contrat avec le client final qui réalisent à ce titre des prestations de gestion de clientèle pour_le compte de GRDF. Ce montant est identique en recette et en charge.

Compte d'exploitation	2021	2022	ECART
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	1 515 k€	1 312 k€	-203 k€
Part abonnement	494 k€	472 k€	-22 k€
Part consommation	987 k€	806 k€	-181 k€
Part commissionnement reversé aux fournisseurs	34 k€	34 k€	0 k€

A la baisse des contrats, se sont ajoutées l'envolée des prix de l'énergie et la peur de la rupture d'approvisionnement qui ont poussé les consommateurs à réduire autant que possible leur consommation de gaz. Ils ont été aidés par un hiver 2022 très doux.

Les recettes hors acheminement

GRDF effectue à la demande des clients, usagers de la distribution publique de gaz, diverses prestations prévues et incluses dans le prix de l'ATRD ou des prestations hors contrat facturées à l'acte. Celles-ci sont répertoriées dans le catalogue des prestations GRDF qui est validé par la CRE et mis à jour chaque année :

- Prestations ponctuelles (demande de mise en service et hors service, coupure pour impayés),
- Prestations récurrentes (qui correspondent majoritairement à des comptages et postes de livraison (location et services),
- Raccordements et autres travaux (participation au coût de raccordement, déplacement ou modification d'ouvrages).

Les recettes d'acheminement s'élèvent pour 2022 à 79 K€.

	2021	2022
Recettes liées aux prestations complémentaires	93 k€	79 k€
Prestations ponctuelles	12 k€	10 k€
Prestations récurrentes	69 k€	63 k€
Facturations, raccordements et modifications d'ouvrages	12 k€	6 k€

Les charges de la concession :

Les charges du concessionnaire sont payées par l'usager à travers le tarif d'utilisation des réseaux.

Elles comprennent:

- Les charges d'exploitation de la concession,
- Les charges d'investissements sur les ouvrages de la concession.

	2021	2022
Charges	1 443 k€	1 562 k€
Charges brutes d'exploitation de la concession	647 k€	724 k€
Charges liées investissements sur les biens concédés	796k€	838 k€

En 2022, les charges de GRDF sur la concession ont augmenté globalement de 7,64% pour les charges totales et de 10,59 % pour les charges d'exploitation et de 5,10 % pour celles d'investissement.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation concernent les dépenses liées à l'exploitation des ouvrages pour la distribution du gaz. Elles sont essentiellement composées des charges de main d'œuvre (48,24%).

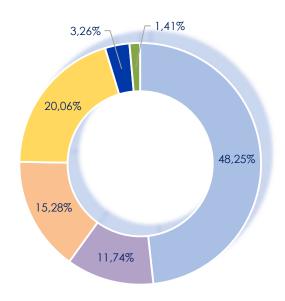
Directement liées à l'activité du concessionnaire, ces charges à l'exception des redevances sont réparties entre toutes les concessions par des clés de répartition opérationnelles ou patrimoniales. Les clés opérationnelles sont basées sur l'activité du concessionnaire. Elles doivent engendrer un coût dont la charge doit être enregistrée dans le système informatique (SI) de GRDF. Les clés patrimoniales sont utilisées en l'absence de clés opérationnelles pertinentes et correspondent au nombre de clients, aux longueurs de réseaux ou au nombre de site d'injection du biométhane.

Charges d'exploitation de la concession	724 k€
Main d'œuvre	349 k€
Achats de matériel de fournitures et énergie	85 k€
Sous traitance	111k€
Autres charges d'exploitation	145 k€
dont immobilier	25 k€
dont informatique poste et télécom	30 k€
dont assurances	21 k€
dont communication, développement usage du GNV	12 k€
dont autres	23 k€
dont commissionnement	34 k€
Redevances	24 k€
Impôts et taxes	10 k€

LES CHARGES D'EXPLOITATION



- Achats de matériel de fournitures et énergie
- Sous traitance
- Autres charges d'exploitation
- Redevances
- Impôts et taxes



Dans les charges d'exploitation, se trouvent les redevances versées par GRDF aux communes et à l'autorité concédante. Elles s'élèvent 24 k€ et concernent la redevance d'occupation du domaine public et la redevance de fonctionnement. Elles sont les seules à être à leur valeur réelle dans les charges d'exploitation.

La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) est due pour toute occupation ou utilisation du domaine public communal et départemental sous condition de délibération. Elle est versée aux communes.

La redevance de fonctionnement dite R1 est versée par GRDF à l'autorité concédante pour lui permettre de supporter les frais nécessaires au contrôle de la mission de service public de la distribution du gaz. Les éléments pris pour son calcul sont les kilomètres de réseaux concédés, la population de la concession, la durée du contrat et les indices d'ingénierie.

Dans autres charges d'exploitation, on retrouve le commissionnement introduit par la CRE et qui correspond à la rémunération due par GRDF aux fournisseurs de gaz naturel au titre des prestations de gestion de clientèle qu'ils réalisent pour le compte du concessionnaire. Il est identique à la recette d'exploitation et s'élève à 34 k€.

Les charges liées aux investissements sur les biens concédés

Comme expliqué auparavant, le tarif d'acheminement fixé par la CRE englobe toutes les dépenses du concessionnaire dont les charges liées aux investissements sur les biens concédés. Sous cette appellation, on retrouve le coût des investissements effectués par GRDF pour la gestion du service public de la distribution de gaz. Il peut s'agir d'investissement sur les ouvrages, canalisations, postes de détente comme des investissements sur les systèmes informatiques ou le matériel nécessaire à cette mission.

Deux rubriques composent ces charges d'investissement :

- la part annuellement remboursée des investissements financés par GRDF,
- le coût de financement qui correspond au capital toujours immobilisé, rémunéré au taux de 4,1 % pour l'ATRD6 (voir exemple cidessous du calcul des charges d'investissement).

Le calcul des charges d'investissement d'un ouvrage

Exemple : un ouvrage posé d'une valeur de 450 €, financé par GRDF, avec une durée de vie de 45 ans et un taux de financement de 5 %. Part remboursée = Valeur en début d'année* / Durée de vie.

Inflation = Valeur en début d'année * 1,01 (inflation à 1%).

Coût de financement = valeur en début d'année * 4,1 % (taux fixé dans l'ATRD6).

Charges d'investissement = Part remboursée/an + coût de financement

Année	Valeur en début d'année*	Durée de vie	Part remboursée/an	Coût de financement	Charges d'investissement	Valeur réévaluée en fin d'année
1	450 €	45	450/45 =10 €	450*4,1 % = 18,5 €	28,5	450 -10 = 440 €
2	440*1,01 = 444,4 €	44	444,4/44 =10,1 €	444,4*4,1 % = 18,2 €	28,3	444,4 -10,1 = 440 €
3	444,4*1,01 = 438,6 €	43	438,6/43 =10,2 €	438,6*4,1 % = 18 €	28,2	438,6 -10,2 = 428,4 €
43	45,1*1,01 = 45,6 €	3	45,6/3 = 15,2 €	45,6*4,1% = 1,9	17,1	45,6-15,2 = 30,4 €
44	30,4*1,01 = 30,7 €	2	30,7/2 = 15,4 €	30,7*4,1% = 1,3	16,6	30,7-15,4 = 15,3 €
45	15,3*1,01 = 15,5 €	1	15,5/1 = 15,5 €	1_	£	0,00 €

L'inflation en 2022 a été de 5,22%.

Les charges liées aux investissements sur les biens concédés représentent 50,47 % des charges de la concession et s'élèvent à 838 k€ dont :

Part remboursée du capital investi : 504 k€,
Coût de financement capital restant dû : 334 k€.

Les charges d'investissement par type d'ouvrages :

Charges d'investissement de la concession	Valeur du patrimoine	Part remboursée en 2022	Rémunération du capital restant dû
BIENS MUTUALISES	937 k€	73 k€	17 k€
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	643 k€	50 k€	10 k€
MOBILIER ET IMMOBILIER	249 k€	20 k€	6 k€
VÉHICULES ET ENGINS D'EXPLOITATION	45 k€	3 k€	1 k€
OUVRAGES INTERFACE UTILISATEURS	974 k€	67 k€	33 k€
COMPTEURS ET POSTES CLIENTS	766 k€	45 k€	25 k€
INSTALLATIONS TECHNIQUES	208 k€	22 k€	8 k€
OUVRAGES RÉSEAUX ET BRANCHEMENTS	11 166 k€	364 k€	284 k€
BRANCHEMENTS	3 921 k€	137 k€	104 k€
CONDUITES DE DISTRIBUTION	7 038 k€	220 k€	175 k€
INSTALLATIONS TECHNIQUES	207 k€	7 k€	5 k€
Total	13 077 k€	504 k€	334 k€

Le résultat du compte d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la concession s'obtient par la différence entre tous les produits et les charges résultant de la distribution publique de gaz. Il est dorénavant présenté selon les différentes composantes de la grille tarifaire.

Compte d'exploitation	2021	2022
Produits	1 515 k€	1 312 k€
Charges	1 349 k€	1 483 k€
Résultat d'exploitation	166 k€	- 171 k€

On notera que les produits comme les charges du compte d'exploitation sont inférieurs aux produits et charges de la concession détaillés dans les pages précédentes.

Cette différence correspond à la méthodologie tarifaire retenue par la CRE. L'écart est égal à 79 k€ pour 2022 soit les recettes de GRDF sur les prestations complémentaires. Ces recettes sont réputées égales aux charges correspondantes qui ne sont pas identifiables en tant que telles dans les comptes du concessionnaire. Elles viennent donc en déduction des charges brutes d'exploitation.

Dans le détail :

Compte d'exploitation 2022						
Produits 1 312 k€ Charges 1 4						
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	1 312 k€	Charges nettes d'exploitation de la concession	645 k€			
Part abonnement	470 1.6	Charges brutes d'exploitation de la concession	724 k€			
	472 k€	Recettes liées aux prestations complémentaires	-79 k€			
Part consommation	806 k€	Charges liées aux investissements sur les ouvrages de la concession	838 k€			
Remboursement économique 504 k						
Part commissionnement reversée aux fournisseurs 34 k€ Rémunération de la basse d'actifs 334 k€						
Résultat d'exploitation : -171 k€						

Le résultat d'exploitation peut être détaillé par les trois items que sont :

- L'impact climatique sur les recettes,
- La contribution (positive ou négative) de la concession à la péréquation tarifaire,
- •La part locale de la performance nationale de l'entreprise.

	2021	2022
Résultat d'exploitation	167 k€	-171 k€
Impact climatique	45 k€	-63 k€
Contribution de la concession à la péréquation tarifaire	43 k€	42 k€
Dont autres (régularisation du tarif précédent, impayés)	79 k€	-150 k€

L'impact du climat

Les recettes d'acheminement sont calculées sur des consommations à climat moyen. Si l'année se révèle chaude, les recettes sont moindres. Par contre, si l'année est froide, les recettes dépassent la prévision. C'est ce résultat, négatif ou positif, qui figure dans l'impact climatique. Les recettes d'acheminement sont obtenues par le tarif péréqué, fixé par la CRE, qui couvre les charges par les produits sur la période tarifaire. Tout écart par rapport aux prévisions dont les impacts climatiques, sont répercutés à la hausse ou à la baisse sur l'évolution du tarif d'acheminement l'année suivante.

L'année 2022 a été une année très chaude avec une température moyenne annuelle égale à $14,5\,^{\circ}$ C.

La contribution (positive ou négative) de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de la concession à la péréquation s'obtient par la différence entre les recettes d'acheminement (à climat moyen) et la répartition, au prorata des charges de la concession, du total des revenus autorisés dans la zone desserte péréquée. Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs comme le nombre d'usagers, leur consommation, l'activité d'exploitation sur chaque concession, la quantité d'ouvrages, les valeurs initiales des ouvrages et leur âge. Si la contribution à la péréquation tarifaire est négative, cela signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale. Si par contre, elle est positive, elle participe à ce système. Mais la contribution peut varier d'une année à l'autre, par exemple, par un investissement important alors que les recettes restent stables, ce qui mécaniquement va faire baisser la contribution à la péréquation.

Autres (régularisation du tarif précédent, impayés)

Le résultat de cette ligne « autres » correspond à la différence entre les recettes d'une part et les charges, l'impact climatique sur les recettes et la contribution à la péréquation tarifaire d'autre part.

Les dépenses du concessionnaire

Définis par GRDF, validés par la CRE, les investissements du concessionnaire entrent dans le calcul du tarif ATRD. Pour la période 2020-2023, ils concernent le déploiement du compteur communicant, le raccordement des sites d'injection de biométhane ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages.

Investissements GRDF 2022 par finalités de travaux	201 k€
Raccordements et transition écologique	42 k€
Dont raccordements	42 k€
Dont transition écologique biométhane GNV SMART GRID	0
Modification à la demande de tiers	40 k€
Adaptation, modification et modernisation des ouvrages	39 k€
Modernisation de la cartographie et inventaire	6 k€
Comptage	18 k€
Autres (logistique, véhicule, immobilier, système informatique)	56 k€

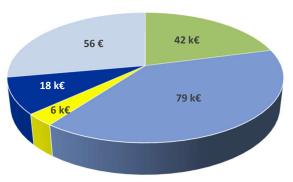
On retrouve dans ces chiffres, les trois grandes tendances des investissements actuels :

- Raccordements et transition écologique (raccordements des sites d'injection),
- Comptage (déploiement du compteur communicant),
- Adaptation et modernisation des ouvrages

Raccordements et transition écologique

- Adaptation, modification et modernisation des ouvrages
- Modernisation de la cartographie et inventaire
- Comptage
- Autres (logistique, véhicule, immobilier, système informatique...)

INVESTISSEMENTS 2022 PAR FINALITES DE TRAVAUX (en k€)



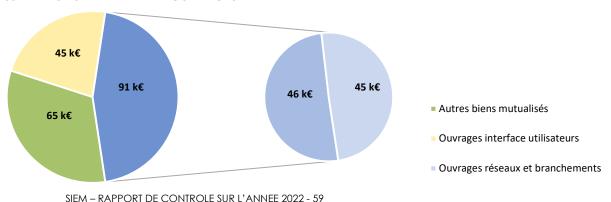
Mais la présentation des investissements du concessionnaire par finalités (raccordement, transition énergétique, comptage) est un peu abstraite pour l'autorité concédante. C'est pourquoi GRDF décline aussi ses dépenses par type d'ouvrages au périmètre de la concession :

- Les « ouvrages réseaux et branchements ». Ils comprennent les canalisations réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (poste de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation, etc...),
- Les « ouvrages interfaces utilisateurs ». Ils correspondent aux dispositifs de comptage (dont GAZPAR), aux postes de livraison clients et aux installations de télérelève. Les postes d'injection de biométhane s'y trouvent aussi.
- Les biens mutualisés entre plusieurs concessions. Ils regroupent les projets informatiques, les véhicules et engins d'exploitation, l'immobilier... Ils sont répartis à chaque concession par des clés opérationnelles (nombre d'interventions, de déclarations de travaux, de compteurs communicants...) ou des clés patrimoniales (nombre de point de livraison, longueur de réseau, nombre de site d'injection de biométhane...)

Investissements GRDF 2022	201 K€
Ouvrages réseaux et branchements	91 k€
Dont conduite de distribution	46 k€
Dont branchements et installations techniques	45 k€
Ouvrages interface utilisateurs	45 k€
Autres biens mutualisés	65 k€

Les dépenses d'investissement du concessionnaire sont en baisse par rapport 2021. Elles étaient de 381 k€.

INVESTISSEMENTS 2022 PAR TYPE D'OUVRAGES



Pour information, ces dépenses d'investissement sont ensuite basculées dans les inventaires patrimoniaux notamment le fichier des immobilisations. C'est du total de ce fichier que sont calculées les charges d'investissement (page 51) et la rémunération du concessionnaire sur les biens qu'il a financés et qui ne sont pas encore remboursés.

Cependant, entre les dépenses d'investissement de l'année et leur intégration dans l'inventaire, il peut y avoir des écarts dus à la nature de ces dépenses. Elles sont décaissées chaque année suivant les besoins par GRDF alors qu'elles ne sont mises en concession que lorsque le projet est abouti ou les travaux finis. Il peut s'être passé quelques mois à plusieurs années.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 201 k€ pour l'année 2022 et la valeur des ouvrages mis en concession cette même année est de l'ordre de 176 k€ et se décomposent ainsi :

	Dépenses 2022	Valeur des ouvrages en concession en 2022
Dépenses antérieures à l'année mises en service sur l'année		34 k€
Dépenses N : Dont Compléments de valeur relatifs aux MES	23 k€	23 k€
Dépenses N : Dont Investissements non encore mis à l'inventaire	59 k€	
Dépenses N : Dont Mises en service sur l'année	119 k€	119 k€
Dépenses réalisées sur l'année sur l'année 2020	201 k€	
Dépenses mis en service (inventaire) sur l'année 2020		176 k

La valeur financière du patrimoine

Le patrimoine de la concession comprend tous les ouvrages nécessaires à la distribution publique de gaz. Ils peuvent être des biens concédés ou des autres biens. Ils sont financés par GRDF ou par un tiers (autorité concédante, aménageur, promoteur).

Les biens concédés, appelés « biens de retour » appartiennent « ab initio » à l'autorité concédante (syndicat ou communes) mais leur valeur financière est inscrite dans la comptabilité du concessionnaire qui a obligation d'enregistrer tous les mouvements affectant ces ouvrages (pose, dépose, renouvellement et abandon...). On retrouve dans ces biens concédés tous les ouvrages qui, physiquement, sont présents sur le territoire de la concession. Ils sont classés chez GRDF dans les « ouvrages réseaux et branchements » et « ouvrages interface utilisateurs ».

Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	Valeur nette financée par GRDF	Valeur financée par un tiers aménageur promoteur
Ouvrages réseaux et branchements	11 166 k€	10 501 k€	665 k€
Ouvrages interface utilisateurs	974 k€	974 k€	
Sous-total biens concédés	12 140 k€	11 475 k€	665 k€
Biens mutualisés	937 k€	937 k€	
TOTAL	13 077 k€	12 412 k€	665 k€

Les biens mutualisés sont des ouvrages qui servent au concessionnaire pour assurer la mission qui lui a été déléguée : la distribution publique de gaz. Ces biens sont des terrains nus ou bâtis mais aussi les systèmes informatiques, la cartographie du réseau, les véhicules, l'outillage et le matériel industriel, etc... Leur valeur financière est répartie entre plusieurs concessions par des clés de répartition. On retrouve ces biens dans les rubriques « biens mutualisés entre concessions ». Ils sont la propriété du concessionnaire.

Evolution de la valeur du patrimoine

Valeur du patrimoine 31/12/2021	Extension – renouvellement de réseaux	Dépose (ou correction d'inventaire)	
12 919 k€	200 k€	42 k€	13 077 k€

La valeur du patrimoine a augmenté de 1,22 % en 2022

La valeur nette comptable (VNC)

Données bien connues des services financiers, la valeur nette comptable correspond à la prise en compte dans le temps de la dépréciation des ouvrages. Elle s'obtient en soustrayant le cumul des amortissements pratiqués à la valeur initiale du bien.

Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	Cumul des amortissements	Valeur nette comptable	Taux d'amortissement
Ouvrages réseaux et branchements	11 166 k€	5 584 k€	5 582 k€	50,01%
Ouvrages interface utilisateurs	974 k€	388 k€	586 k€	39,84%
Sous-total biens concédés	12 140 k€	5 972 k€	6 168 k€	49,19%
Biens mutualisés	937 k€	602 k€	335 k€	64,25%
Total	13 077 k€	6 574 k€	6 503 k€	50,27%

L'amortissement permet de constater la dépréciation des biens et de préparer leur renouvellement. Le taux d'amortissement donne une tendance sur l'âge des ouvrages, plus le taux est élevé plus les ouvrages s'approchent de leur fin de vie comptable. Les « ouvrages interface utilisateurs » ont le plus faible taux d'amortissement ce qui signifie que les ouvrages qui le composent sont récents. C'est l'effet GAZPAR. GRDF remplace actuellement les vieux compteurs par le compteur communicant GAZPAR.

Les valeurs nettes ré-évaluées

A côté des valeurs initiales et nettes comptables des biens immobilisés de la concession, GRDF transmet les valeurs nettes réévaluées en début d'année et en fin d'année des ouvrages financés par le concessionnaire et qui ne sont pas encore remboursés par l'ATRD. Ces remboursements s'étalent sur la durée de vie des ouvrages qui est comprise entre 20 et 45 ans :

- 45 ans pour les conduites de distribution, d'immeubles et montantes et pour les branchements,
- 40 ans pour les postes de détente,
- 20 ans pour les autres ouvrages dont la protection cathodique.

Le calcul des valeurs nettes réévaluées d'un ouvrage

- La valeur nette ré-évaluée en début d'année correspond à la valeur nette ré-évaluée en fin de l'année N-1 réhaussée du taux de l'inflation de l'année.
- La valeur nette ré-évaluée en fin d'année correspond à la valeur nette ré-évaluée au taux de l'inflation moins la part de l'ouvrage remboursée cette année.

Exemple de la page 54 :

• Un ouvrage posé d'une valeur de 450 € financé par GRDF d'une durée de vie de 45 ans et avec un taux d'inflation de 1 %.

Année	Valeur en début d'année*	Durée de vie	Part remboursée/an	Valeur réévaluée en fin d'année
1	450 €	45	450/45 =10 €	450 -10 = 440 €
2	440*1,01 = 444,4 €	44	444,4/44 =10,1 €	444,4 -10,1 = 440 €
3	444,4*1,01 = 438,6 €	43	438,6/43 =10,2 €	438,6 -10,2 = 428,4 €
43	45,1*1,01 = 45,6 €	3	45,6/3 = 15,2 €	45,6-15,2 = 30,4 €
44	30,4*1,01 = 30,7 €	2	30,7/2 = 15,4 €	30,7-15,4 = 15,3 €
45	15,3*1,01 = 15,5 €	1	15,5/1 = 15,5 €	0,00 €

Les valeurs nettes ré-évaluées de la concession au 31 décembre 2022

Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	Valeur nette financée par GRDF	Valeur nette réévaluée en début d'année	Valeur nette réévaluée en fin d'année
Ouvrages réseaux et branchements	11 166 k€	10 501 k€	6 928 k€	6 595 k€
Ouvrages interface utilisateurs	974 k€	974 k€	634 k€	608 k€
Sous-total biens concédés	12 140 k€	11 475 k€	7 562 k€	7 203 k€
Biens mutualisés	937 k€	937 k€	363 k€	352 k€
Total	13 077 k€	12 412 k€	7 925 k€	7 555 k€

Les biens concédés

La valeur immobilisée des biens concédés

L'analyse ci-dessous ne concerne que les biens concédés, dits biens de retour. Ces ouvrages appartiennent « ab initio » à l'autorité concédante mais leur valeur financière est inscrite dans la comptabilité du concessionnaire qui a obligation d'enregistrer tous les mouvements affectant les inventaires (pose, dépose, renouvellement et abandon...). Cependant, la propriété de ces biens ne veut pas dire qu'ils sont gratuits. A la fin du contrat, s'il n'y a pas de continuité avec le concessionnaire, les biens reviennent à l'autorité concédante à leur valeur nette comptable à l'instant T.

Dans les fichiers du concessionnaire, on retrouve ces ouvrages sous les dénominations « ouvrages réseaux branchements » et « ouvrages interface utilisateurs ».

Les ouvrages réseaux branchements

- Les conduites de distribution
- Les Postes de détente
- Les branchements collectifs
- Les branchements individuels
- Les conduites d'immeuble
- Les conduites montantes
- Les autres biens immobilisés (protection cathodique, terrain...)

Les ouvrages interface utilisateurs

- Les compteurs
- Les postes de livraison des clients importants
- Les installations techniques

La valeur brute (immobilisée) du patrimoine concédé s'élève à 12 140 k€ au 31 décembre 2022.

Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	Valeur nette financée par GRDF	Valeur financée par un tiers aménageur promoteur	Valeur nette comptable
Ouvrages réseaux et branchements	11 166	10 501	665	5 582
Ouvrages interface utilisateurs	974	974	0	586
Total biens concédés	12 140	11 475	665	6 168

Les investissements de GRDF représentent plus de 92,22 % du patrimoine de la concession.

Et par type d'ouvrages

Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	Cumul amortissement	Valeur nette comptable	Taux d'amortissement
Conduites de distribution	7 038	3 600	3 438	51,15%
Postes de détente réseau	139	49	90	35,25%
Branchements collectifs	99	58	41	58,59%
Branchements individuels	3 492	1 593	1 899	45,62%
Conduites d'immeubles	78	55	23	70,51%
Conduites montantes	252	172	80	68,25%
Autres biens immobilisés	68	58	10	85,29%
Compteurs	523	187	336	35,76%
Postes clients et équipements de télérelève	243	142	101	58,44%
Postes biométhane	208	59	149	28,37%
TOTAL	12 140	5 973	6 168	49,20%

LES OUVRAGES CONCEDES ET LEUR TAUX D'AMORTISSEMENT



Les conduites de distribution représentent la part la plus importante du capital immobilisé. Elles sont suivies par les branchements individuels. Ces deux ouvrages représentent 86,74 % du patrimoine concédé. La typologie plus rurale qu'urbaine de la concession explique cette prépondérance des ouvrages individuels.

Le rapprochement des inventaires techniques et des données immobilisées

Dans l'absolu, les enregistrements dans les fichiers techniques et comptables devraient être identiques. Mais ce n'est pas toujours le cas. Tout d'abord, tous les types d'ouvrages n'ont pas les deux inventaires et lorsque ces inventaires existent, il y a des écarts.

Les ouvrages concédés sans inventaire

Parmi les ouvrages ci-dessous, trois n'ont pas les deux inventaires :

- Les robinets et les branchements particuliers ne sont pas immobilisés.
- Les branchements individuels n'ont pas d'inventaire technique.

Fichiers transmis par le concessionnaire

INVENTAIRE (Mètres ou unité)	Technique	Immobilisation	Ecart
Conduite de distribution	147 782	141 944	5 838
Poste de détente	3	3	0
Robinet	32		32
Branchement individuel		4 106	-4 106
Branchement Collectif	108	104	4
Conduite d'immeuble	82	82	0
Conduite montante	85(1)	84	1
Branchement particulier	624		624

^{(1) –} Dans l'inventaire technique, il y a en réalité 38 conduites montantes et 47 nourrices de compteur

Les écarts entre les inventaires techniques et comptables.

Les conduites de distribution, les branchements collectifs et les conduites montantes ont des écarts entre leurs inventaires.

Les conduites de distribution

Les canalisations sont les organes les plus nombreux dans le patrimoine.

Technique	Immobilisation	Ecart
147 782	141 944	5 838

Dans le détail, à l'exception d'ANGLURE, toutes les communes ont un écart entre l'inventaire technique et les immobilisations financières des conduites de distribution. L'enregistrement des immobilisations est plus faible de 4,11 % pour la concession. Par commune, il s'échelonne de - 78,92 % à + 25,43 %. Les trois écarts les plus importants sont BOUZY avec une inégalité de - 5.76 %, CONFLANS SUR SEINE, avec l'écart le plus élevé - 78,92 % et SAINT MARTIN d'ABLOIS avec une différence de 25,43 %.

- BOUZY a un écart de 386m qui lui donne une variation plus élevée que la moyenne soit – 5,71%. Entre 2003 et 2006, les linéaires enregistrés ont été plus faibles dans les fichiers comptables que techniques ce qui a abouti à une différence totale de 356m. En 2022, 30m ont été enregistrés uniquement dans l'inventaire technique ce qui porte l'écart à 386m.
- CONFLANS SUR SEINE a un écart entre les inventaires techniques et comptables de 2 391m soit près de la moitié de son patrimoine. La cause essentielle en revient à un enregistrement de 1984 qui a disparu du fichier des immobilisations de l'année 2019.

SAINT MARTIN D'ABLOIS a un écart de 3 195m. 3 204 m ont été enregistrés uniquement dans l'inventaire technique en 2022. On peut logiquement considérer que ces enregistrements concernent les travaux du méthaniseur de MAREUIL EN BRIE. Une régularisation devrait avoir lieu dans les années à venir.

Dans le détail, les linéaires techniques et les quantités immobilisées par communes

En mètres	Linéaires techniques	Quantités immobilisées	TOTAL
ST MARTIN D'ABLOIS	15 758	12 563	3 195
ANGLURE	7 879	7 879	0
BISSEUIL	5 237	5 247	-10
BOUZY	7 092	6 706	386
CONFLANS/SEINE	5 593	3 126	2 467
ESCLAVOLLES-LUREY	4 856	4 892	-36
MARCILLY/SEINE	5 261	5 342	-81
OGER	9 733	9 850	-117
OIRY	10 926	11 119	-193
PLIVOT	8 560	8 597	-37
ST-JUST-SAUVAGE	13 998	13 825	173
SEZANNE	34 471	34 242	229
VERTUS	18 418	18 556	-138
TOTAL	147 782	141 944	5 838

les conduites montantes

Il y a 85 conduites montantes dans l'inventaire technique et 84 dans l'inventaire comptable. La conduite montante supplémentaire se trouve à SEZANNE.

Les branchements collectifs

L'inventaire technique compte 108 branchements collectifs alors que les branchements immobilisés sont au nombre de 104. Les écarts sont à :

- BISSEUIL 1,
- SEZANNE 2,
- VERTUS
 1.

Conclusion de ce contrôle sur les données 2022

Tout service public délégué doit être contrôlé par l'autorité concédante qui demeure responsable du bon fonctionnement du service public.

Ce contrôle sur les données 2022 se termine. Les données transmises par GRDF montrent un patrimoine jeune avec une moyenne d'âge de 28 années, en bon état, sûr et bien entretenu. La qualité de l'énergie est correcte et les abonnés du gaz sont globalement satisfaits puisque seuls 13 d'entre eux ont déposé une réclamation. Le taux des raccordements calculé sur les délais de raccordement est de 66,67 % en 2022. Il est inférieur à l'objectif fixé par la CRE à 89% des raccordements dans les délais. Ce ratio est à regarder sur plusieurs années car 2022 reste encore une année impactée par la pandémie de Covid 19.

Les données transmises par le concessionnaire permettent d'avoir une image correcte de la concession à l'instant T. Néanmoins, les données pourraient être plus complètes notamment pour la maintenance des ouvrages afin d'apprécier au mieux la politique de prévention du concessionnaire.

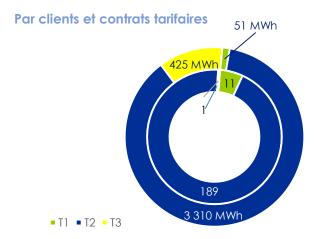
Et pour finir sur les données transmises, la nouvelle nomenclature comptable M57 remplace la M14 depuis le 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités territoriales et leurs groupements. La M57 a la particularité d'accorder une attention spéciale à l'état de tous les actifs des collectivités y compris les biens concédés de la distribution publique de gaz ou d'électricité enregistrés chez les concessionnaires et qui à terme devront aussi être inscrits dans le compte financier unique de chaque collectivité ou groupement. Cette évolution comptable entrainera vraisemblablement des demandes de données supplémentaires dans les contrôles futurs.

ANNEXE 1

Patrimoine des communes

Commune de SAINT MARTIN D'ABLOIS

Les clients et les consommations



1 clients «T2» est un client ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	-4
Consommation en MWh	-1 014

2

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022
Les appels de tiers

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 jours/7

Les incidents

Sur les 3 appels, 2 bons d'incident ont été ouverts

Clients coupés

Contrat de concession signé le 12 novembre 1997

Les prestations les plus demandées

lère mise en service
Déplacement vain ou annulation tardive
Demande d'intervention urgente
Changement de fournisseur
Intervention pour impayés
Mise hors service
Mise en service

Les réclamations

Acheminement	-
Développement	1
GAZPAR	-

Les DT-DICT

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	4
Nombre de DICT reçues et traitées	15
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	4
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	15
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C	
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total
Acier		2		2
Fonte ductile				-
Polyéthylène		15 756		15 756
TOTAL		15 758		15 758

Les autres ouvrages de la concession

Les robinets (organes de coupure)

Les branchements individuels
 237

Age moyen des réseaux (en années)

Fonte

Acier 2,00Polyéthylène 13,76

Evolution du patrimoine en 2022

Aucune évolution

La valeur du patrimoine concédé

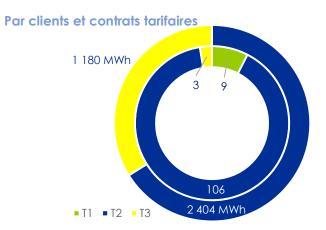
	Dont		Dont	Valeur nette	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	financement GRDF	financement tiers	comptable	en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	1 133 k€	932 k€	201 k€	764 k€	734 k€	704 k€
Ouvrages interface utilisateurs	245 k€	245 k€	-	173 k€	210 k€	193 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 32,00%

Compte d'exploitation	2022
Produits	58 k€
Charges	180 k€
Résultat d'exploitation	122 k€

Commune d'ANGLURE

Les clients et les consommations



Les 9 clients « T1 » sont des clients ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	-1
Consommation en MWh	-1 921

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur les 7 appels, 5 bons d'incident ont été ouverts

Clients coupés

Contrat de concession signé le 3 juillet 1998

Les prestations les plus demandées

 1 ère mise en service 	-
 Déplacement vain ou annulation tardive 	-
 Demande d'intervention urgente 	-
 Changement de fournisseur 	4
 Intervention pour impayés 	-
 Mise hors service 	10
Mise en service	9

Les réclamations

Acheminement	-
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	3
Nombre de DICT reçues et traitées	20
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	2
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	19
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C	Total	
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)		
Acier		236		236	
Fonte ductile				-	
Polyéthylène		7 643		7 643	
TOTAL		7 879		7 879	

Les autres ouvrages de la concession

٠	Les robinets (organes de coupure)	3
٠	Les branchements individuels	124
٠	Les conduites d'immeubles	6
٠	Les conduites montantes	6
٠	Les branchements particuliers	20
٠	Les branchements collectifs	7

Age moyen des réseaux (en années)

Fonte

Acier 37,73Polyéthylène 35,27

Evolution du patrimoine en 2022

Branchement créé

La valeur du patrimoine concédé

		Dont	Dont	Valeur nette	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	financement GRDF	financement tiers	comptable	en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	372 k€	370 k€	2 k€	137 k€	205 k€	194 k€
Ouvrages interface utilisateurs	39k€	39 k€	-	19 k€	20 k€	18 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 62,04%

Compte d'exploitation	2022
Produits	44 k€
Charges	43 k€
Résultat d'exploitation	2 k€

Commune de BISSEUIL (territoire d'AY CHAMPAGNE)

Les clients et les consommations



Les 6 clients «T1 » sont des clients ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	0
Consommation en MWh	-186

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers

Aucun appel

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Disponible 24h/24 et 7 jours/7

Les incidents

aucun bon d'incident a été ouvert

Clients coupés aucun

Contrat de concession signé le 10 décembre 2002

Les prestations les plus demandées

 1ère mise en service 	-
 Déplacement vain ou annulation tardive 	-
 Demande d'intervention urgente 	-
 Changement de fournisseur 	1
 Intervention pour impayés 	-
 Mise hors service 	6
Mise en service	7

Les réclamations

Acheminement	-
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	-
Nombre de DICT reçues et traitées	-
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	-
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	-
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C	
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total
Acier				-
Fonte ductile				-
Polyéthylène		5 237		5 237
TOTAL		5 237		5 237

Les autres ouvrages de la concession

٠	Les branchements individuels	72
٠	Les branchements particuliers	6
÷	Les branchements collectifs	2

Age moyen des réseaux (en années)

- Fonte
- Acier
- Polyéthylène

18,60

Evolution du patrimoine en 2022

Aucune évolution

La valeur du patrimoine concédé

		Dont	Dont	Valeur nette	Valeur nette		ré-évaluée
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	financement GRDF	financement tiers	comptable	en début d'année	en fin d'année	
Ouvrages réseaux branchements	293 k€	292 k€	1 k€	171 k€	229 k€	220 k€	
Ouvrages interface utilisateurs	15k€	15 k€	-	8 k€	8 k€	8 k€	

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 41,88%

Compte d'exploitation	2022
Produits	22 k€
Charges	33 k€
Résultat d'exploitation	-11 k€

Commune de **BOUZY**

Les clients et les consommations



Les 3 clients « T1 » et le client « T3 » sont des clients ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	1
Consommation en MWh	-742

3

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur les 7 appels, 5 bons d'incident ont été ouverts

Clients coupés

Contrat de concession signé le 7 novembre 2000

Les prestations les plus demandées

•	1 ^{ère} mise en service	2
٠	Déplacement vain ou annulation tardive	-
٠	Demande d'intervention urgente	-
٠	Changement de fournisseur	4
٠	Intervention pour impayés	-
٠	Mise hors service	5
٠	Mise en service	13

Les réclamations

Acheminement	-
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	4
Nombre de DICT reçues et traitées	22
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	4
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	20
Dommages aux ouvrages de la concession	1
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	1

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C	
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total
Acier				-
Fonte ductile				-
Polyéthylène		7 092		7 092
TOTAL		7 092		7 092

Les autres ouvrages de la concession

•	Les robinets (organes de coupure)	1
٠	Les branchements individuels	113
٠	Les branchements particuliers	2
٠	Le branchement collectif	1

Evolution du patrimoine en 2022

Aucune évolution

Age moyen des réseaux (en années)

- Fonte
- Acier
- Polyéthylène

19,57

La valeur du patrimoine concédé

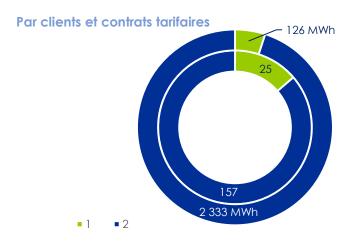
		financement finar	tingncement	Valeur nette comptable	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale				en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	565 k€	564 k€	1 k€	322 k€	430 k€	413 k€
Ouvrages interface utilisateurs	27k€	27 k€	-	16 k€	15 k€	17 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 42,91%

Compte d'exploitation	2022
Produits	54 k€
Charges	68 k€
Résultat d'exploitation	-14 k€

Commune de CONFLANS SUR SEINE

Les clients et les consommations



	Evolution 2022-2021
Abonnés	-2
Consommation en MWh	-850

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022
Les appels de tiers

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur les 3 appels, 2 bons d'incident ont été ouverts

Clients coupés

Contrat de concession signé le 3 juillet 1998

Les prestations les plus demandées

 1ère mise en service 	-
 Déplacement vain ou annulation tardive 	-
 Demande d'intervention urgente 	-
 Changement de fournisseur 	6
 Intervention pour impayés 	2
 Mise hors service 	14
Mise en service	16

Les réclamations

Acheminement	-
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	3
Nombre de DICT reçues et traitées	9
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	2
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	9
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C		
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total	
Acier		127	62	189	
Fonte ductile					
Polyéthylène		5 404		5 404	
TOTAL		5 531	62	5 593	

Les autres ouvrages de la concession

• Les postes de détente

• Les robinets (organes de coupure)

Les branchements individuels

203

Age moyen des réseaux (en années)

Fonte

Acier 34,95 Polyéthylène 35,72 Evolution du patrimoine en 2022

Branchement créé

La valeur du patrimoine concédé

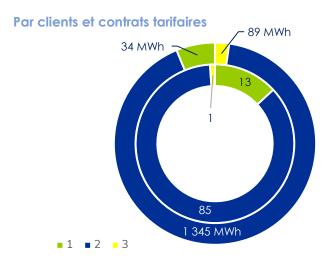
		Dont Dont financement GRDF tiers	Valeur nette	Valeur nette ré-évaluée		
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale			comptable	en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	261 k€	255 k€	6 k€	117 k€	156 k€	150 k€
Ouvrages interface utilisateurs	25k€	25 k€	-	16 k€	18 k€	17 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 53,50%

Compte d'exploitation	2022
Produits	45 k€
Charges	62 k€
Résultat d'exploitation	-16 k€

Commune de ESCLAVOLLES LUREY

Les clients et les consommations



	Evolution 2022-2021
Abonnés	-2
Consommation en MWh	-413

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur les 2 appels, aucun bon d'incident a été ouvert

 Clients coupés aucun

Contrat de concession signé le 3 juillet 1998

Les prestations les plus demandées

 1 ère mise en service 	0
 Déplacement vain ou annulation tardive 	0
 Demande d'intervention urgente 	-0
 Changement de fournisseur 	2
 Intervention pour impayés 	0
 Mise hors service 	4
Mise en service	4

Les réclamations

Acheminement	1
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	4
Nombre de DICT reçues et traitées	11
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	3
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	8
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C	
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total
Acier				-
Fonte ductile				
Polyéthylène		4 856		4 856
TOTAL		4 856		4 856

Les autres ouvrages de la concession

Les postes de détente

Les robinets (organes de coupure)

Les branchements individuels
 127

Age moyen des réseaux (en années)

- Fonte
- Acier
- Polyéthylène

29,84

Evolution du patrimoine en 2022

Aucune évolution

La valeur du patrimoine concédé

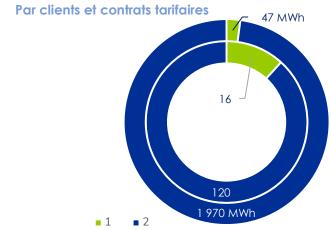
		Dont Dont financement GRDF tiers		Valeur nette	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale		comptable	en début d'année	en fin d'année	
Ouvrages réseaux branchements	320 k€	279 k€	41 k€	179 k€	189 k€	179 k€
Ouvrages interface utilisateurs	15k€	15 k€	-	9 k€	10 k€	9 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 43,88%

Compte d'exploitation	2022
Produits	26 k€
Charges	34 k€
Résultat d'exploitation	- 8 k€

Commune de MARCILLY SUR SEINE

Les clients et les consommations



1 client «T1» et 3 «T2» sont des clients ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	-1
Consommation en MWh	-628

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022
Les appels de tiers

3

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur les 6 appels, 3 bons d'incident ont été ouverts

Clients coupés3

Contrat de concession signé le 3 juillet 1998

Les prestations les plus demandées

 1 ère mise en service 	1
Déplacement vain ou annulation tardive	-
 Demande d'intervention urgente 	-
 Changement de fournisseur 	11
 Intervention pour impayés 	1
 Mise hors service 	6
 Mise en service 	8

Les réclamations

Acheminement	-
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	0
Nombre de DICT reçues et traitées	12
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	0
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	12
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	1

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C	
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total
Acier				-
Fonte ductile				-
Polyéthylène		5 261		5 261
TOTAL		5 261		5 261

Age moyen des réseaux (en années)

- Fonte
- Acier
- Polyéthylène34,05

Les autres ouvrages de la concession

•	Les robinets (organes de coupure)	1
٠	Les branchements individuels	140
٠	Les conduites d'immeubles	4
٠	Les conduites montantes	4
•	Les branchements particuliers	12
٠	Les branchements collectifs	4

Evolution du patrimoine en 2022

- Le réseau
 - ✓ Posé 38 m
- Les branchements
 - ✓ Créé✓ Déposé23

La valeur du patrimoine concédé

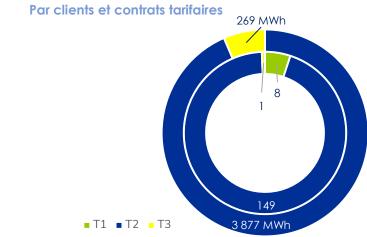
	Dont		Dont	Valeur nette	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	financement GRDF	financement tiers	comptable	en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	415 k€	413 k€	2 k€	161 k€	228 k€	222 k€
Ouvrages interface utilisateurs	18k€	18 k€		12 k€	14 k€	13 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 60,05%

Compte d'exploitation	2022
Produits	33 k€
Charges	51 k€
Résultat d'exploitation	-17 k€

Commune de BLANCS COTEAUX (territoire d'OGER)

Les clients et les consommations



8 clients $\,$ « $\,$ T1 $\,$ » sont des clients ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	-1
Consommation en MWh	-1 178

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers URGENCE SECURITE GAZ

Aucun appel

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Disponible 24h/24 et 7 jours/7

Les incidents

Aucun appel, aucun bon d'incident a été ouvert

Clients coupés aucun

Contrat de concession signé le 31 août 2019

Les prestations les plus demandées

lère mise en service
Déplacement vain ou annulation tardive
Demande d'intervention urgente
Changement de fournisseur
Intervention pour impayés
Mise hors service
Mise en service

Les réclamations

Acheminement	-
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	-
Nombre de DICT reçues et traitées	-
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	-
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	-
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C	
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total
Acier				-
Fonte ductile				-
Polyéthylène		9 733		9 733
TOTAL		9 733		9 733

Age moyen des réseaux (en années)

- Fonte
- Acier
- Polyéthylène

26,51

Les autres ouvrages de la concession

•	Les robinets (organes de coupure)	2
•	Les branchements individuels	90
•	Les conduites montantes	1
•	Les branchements particuliers	4
٠	Les branchements collectifs	1

Evolution du patrimoine en 2022

Aucune évolution

La valeur du patrimoine concédé

		Dont	Dont	Valeur nette	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	financement GRDF	financement tiers	comptable	en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	593 k€	579 k€	14 k€	256 k€	366 k€	346 k€
Ouvrages interface utilisateurs	29k€	29 k€	-	17 k€	17 k€	15 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 56,11%

Compte d'exploitation	2022
Produits	57 k€
Charges	61 k€
Résultat d'exploitation	- 4 k€

Commune de OIRY

Les clients et les consommations



9 clients «T1» et 1 «T2» sont des clients ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	0
Consommation en MWh	145

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur les 2 appels, 1 bon d'incident a été ouvert

Clients coupés

Contrat de concession signé le 3 novembre 2000

Les prestations les plus demandées

 1 ère mise en service 	-
 Déplacement vain ou annulation tardive 	-
 Demande d'intervention urgente 	-
 Changement de fournisseur 	11
 Intervention pour impayés 	0
 Mise hors service 	7
Mise en service	10

Les réclamations

Acheminement	-
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	9
Nombre de DICT reçues et traitées	25
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	9
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	19
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C		
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total	
Acier					
Fonte ductile					
Polyéthylène		10 926		10 926	
TOTAL		10 926		10 926	

Les autres ouvrages de la concession

• Les robinets (organes de coupure)

Les branchements individuels

140

Age moyen des réseaux

Fonte

Acier

Polyéthylène

15,61

Evolution du patrimoine en 2022

Branchement créé

La valeur du patrimoine concédé

Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	Dont financement GRDF	Dont financement tiers	Valeur nette comptable	Valeur nette ré-évaluée	
					en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	788 k€	598 k€	190 k€	575 k€	504 k€	490 k€
Ouvrages interface utilisateurs	33k€	33 k€	-	17 k€	17 k€	17 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 27,89%

Compte d'exploitation	2022
Produits	44 k€
Charges	66 k€
Résultat d'exploitation	-22 k€

Commune de PLIVOT

Les clients et les consommations



Les 9 clients « T1 » et 1 « T2 » sont des clients ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	3
Consommation en MWh	-583

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers

Pour dépannage

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur l'unique appel, 1 bon d'incident a été ouvert

Clients coupés

Contrat de concession signé le 1er avril 1999

Les prestations les plus demandées

 1 ère mise en service 	2
 Déplacement vain ou annulation tardive 	
 Demande d'intervention urgente 	-
 Changement de fournisseur 	3
 Intervention pour impayés 	2
 Mise hors service 	16
Mise en service	16

Les réclamations

Acheminement	1
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	10
Nombre de DICT reçues et traitées	22
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	10
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	20
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C		
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total	
Acier		128		128	
Fonte ductile					
Polyéthylène		8 432		8 432	
TOTAL		8 560		8 560	

Les autres ouvrages de la concession

Les robinets (organes de coupure)

Les branchements individuels

165

Age moyen des réseaux

Fonte

Acier 24,00Polyéthylène 22,49

Evolution du patrimoine en 2022

Branchement créé

La valeur du patrimoine concédé

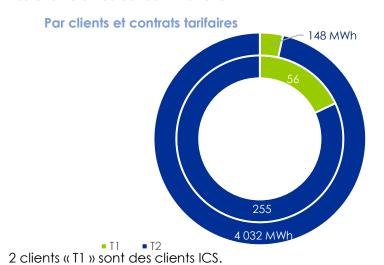
		Dont financement GRDF	Dont financement tiers	Valeur nette comptable	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale				en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	533 k€	532 k€	1 k€	284 k€	379 k€	369 k€
Ouvrages interface utilisateurs	27k€	27 k€		17 k€	14 k€	18 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 46,25%

Compte d'exploitation	2022
Produits	41 k€
Charges	67 k€
Résultat d'exploitation	-26 k€

Commune de SAINT JUST SAUVAGE

Les clients et les consommations



	Evolution 2022-2021
Abonnés	-1
Consommation en MWh	-1 031

2

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers URGENCE SECURITE GAZ

Pour intervention gaz

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur les 4 appels, aucun bon d'incident a été ouvert

Clients coupés aucun

Contrat de concession signé le 3 juillet 1998

Les prestations les plus demandées

 1 ère mise en service 	-
Déplacement vain ou annulation tardive	-
 Demande d'intervention urgente 	-
 Changement de fournisseur 	19
 Intervention pour impayés 	2
 Mise hors service 	31
 Mise en service 	30

Les réclamations

Acheminement	1
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	9
Nombre de DICT reçues et traitées	23
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	9
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	22
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C		
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total	
Acier				-	
Fonte ductile				-	
Polyéthylène		13 998		13 998	
TOTAL		13 998		13 998	

Les autres ouvrages de la concession

• Les robinets (organes de coupure)

I

Les branchements individuels

361

Evolution du patrimoine en 2022

Aucune évolution

Age moyen des réseaux

Fonte

Acier

Polyéthylène

33,13

La valeur du patrimoine concédé

		Dont	Dont	Valeur nette	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022	Valeur initiale	financement GRDF	cement financement comptable		en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	782 k€	737 k€	45 k€	346 k€	448 k€	420 k€
Ouvrages interface utilisateurs	47k€	47 k€		28 k€	31 k€	30 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 54,89%

Compte d'exploitation	2022
Produits	75 k€
Charges	101 k€
Résultat d'exploitation	-26 k€

Commune de **SEZANNE**

Les clients et les consommations



	Evolution 2022-2021
Abonnés	-23
Consommation en MWh	-10 476

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ 20 29

Pour dépannage

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Disponible 24h/24 et 7 iours/7

Les incidents

Sur les 49 appels, 19 bons d'incident ont été ouverts

8

Clients coupés

Contrat de concession signé le 3 juillet 1998

Les prestations les plus demandées

 1 ère mise en service 	1
 Déplacement vain ou annulation tardive 	6
 Demande d'intervention urgente 	6
 Changement de fournisseur 	92
 Intervention pour impayés 	10
 Mise hors service 	197
Mise en service	242

Les réclamations

Acheminement	6
Développement	-
GAZPAR	1

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	15
Nombre de DICT reçues et traitées	67
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	15
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	63
Dommages aux ouvrages de la concession	2
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	2

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C	
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total
Acier	254	13 161	1 110	14 525
Fonte ductile	587			587
Polyéthylène	951	18 408		19 359
TOTAL	1 792	31 569	1 110	34 471

Age moyen des réseaux

	Fonte	45,84
•	Acier	46,75
•	Polyéthylène	37,32

Les autres ouvrages de la concession

٠	Les postes de détente	3
٠	Les robinets (organes de coupure)	10
٠	Les branchements individuels	1 642
٠	Les conduites d'immeubles	70
٠	Les conduites montantes	72
٠	Les branchements particuliers	572
٠	Les Branchements collectifs	90

Evolution du patrimoine en 2022 Les branchements

Les branchements	
✓ Créé	2
✓ Déposé	3

La valeur du patrimoine concédé

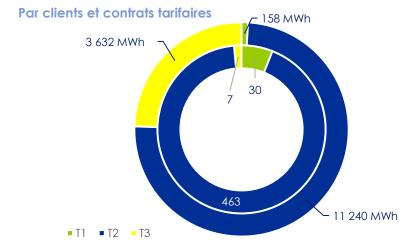
	Valeur initiale	Dont financement GRDF	Dont financement tiers	Valeur nette comptable	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022					en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	3 492 k€	3 352 k€	140 k€	1 477 k€	1 972 k€	1 855 k€
Ouvrages interface utilisateurs	344k€	344 k€		185 k€	198 k€	183 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 56,67%

Compte d'exploitation	2022
Produits	623 k€
Charges	516 k€
Résultat d'exploitation	108 k€

Commune de BLANCS COTEAUX (territoire de VERTUS)

Les clients et les consommations



2 clients «T1» sont des clients ICS.

	Evolution 2022-2021
Abonnés	-2
Consommation en MWh	-3 178

Les évènements intervenus sur le patrimoine concédé en 2022 Les appels de tiers

Pour intervention gaz

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Pour dépannage

Disponible 24h/24 et 7 jours/7

Les incidents

Sur les 13 appels, 6 bons d'incident ont été ouverts

3

Clients coupés

Contrat de concession signé le 31 août 2019

Les prestations les plus demandées

 1 ère mise en service 	-
 Déplacement vain ou annulation tardive 	-
 Demande d'intervention urgente 	-
 Changement de fournisseur 	20
 Intervention pour impayés 	-
 Mise hors service 	29
 Mise en service 	37

Les réclamations

Acheminement	2
Développement	-
GAZPAR	-

DT - DICT	2022
Nombre de DT reçues et traitées	59
Nombre de DICT reçues et traitées	87
Nombre de DT avec présence d'ouvrage GRDF	55
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	83
Dommages aux ouvrages de la concession	0
dont nombre de dommages avec fuites sur ouvrages enterrés	0

Le réseau de distribution

Matériau	ВР	MP B	MP C		
(en m)	(≤50 m bars)	(entre 0,4 bars et 4 bars)	(entre 4 bars et 19,2 bars)	Total	
Acier		262		262	
Fonte ductile				-	
Polyéthylène		18 156		18 156	
TOTAL	0	18 418	0	18 418	

Age moyen des réseaux

Fonte

Acier 29,40
 Polyéthylène 27,79

Les autres ouvrages de la concession

٠	Les robinets (organes de coupure)	3
٠	Les branchements individuels	592
٠	Les conduites d'immeubles	2
٠	Les conduites montantes	2
٠	Les branchements particuliers	8
•	Les branchements collectifs	3

Evolution du patrimoine en 2022

Aucune évolution

La valeur du patrimoine concédé

	Valeur initiale	Dont financement GRDF	Dont financement tiers	Valeur nette comptable	Valeur nette ré-évaluée	
Immobilisations au 31/12/2022					en début d'année	en fin d'année
Ouvrages réseaux branchements	1 619 k€	1 599 k€	20 k€	793 k€	1 088 k€	1 033 k€
Ouvrages interface utilisateurs	110k€	110 k€		69 k€	62 k€	70 k€

Taux d'amortissement du patrimoine concédé 50,14%

Compte d'exploitation	2022
Produits	190 k€
Charges	203 k€
Résultat d'exploitation	-13 k€



2 place de la Libération - BP 352 51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Tél: 03.26.64.13.22

siem@siem51.fr / www.siem51.fr

Directeur de Publication : Pascal DESAUTELS - Président du SIEM

Mars 2024

